



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

**2108<sup>e</sup>** SÉANCE : 11 JANVIER 1979

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2108) .....	1
Déclaration liminaire du Président .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003) .....	4

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2108e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 11 janvier 1979, à 15 heures.

*Président* : M. Donald O. MILLS (Jamaïque).

*Présents* : les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2108)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003).

*La séance est ouverte à 16 h 25.*

### Déclaration liminaire du Président

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La Jamaïque a commencé son mandat de membre du Conseil de sécurité le 1er janvier 1979. En même temps, elle a assumé la présidence de cet organe important de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, un honneur et une responsabilité nous sont échus, et c'est une responsabilité que nous acceptons en promettant de nous en acquitter avec le plus grand dévouement aux idéaux de la Charte.

2. En présidant cette première séance que le Conseil tient en 1979, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : le Bangladesh, la Norvège, le Portugal et la Zambie. Je suis certain de parler au nom de tous les membres du Conseil en rendant hommage aux représentants des cinq membres sortants du Conseil — le Canada, l'Inde, Maurice, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela — pour le rôle très précieux qu'ils ont joué dans les activités du Conseil pendant la durée de leur mandat.

3. Au nom des membres du Conseil, je voudrais dire combien il est reconnaissant à mon prédécesseur à la présidence, le baron Rüdiger von Wechmar, représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne, qui a d'admirable façon dirigé les travaux du Conseil au mois de décembre 1978. Ayant eu l'occasion de travailler à ses côtés pendant plusieurs années, je suis l'un de ceux qui ont appris à apprécier hautement son attachement à la cause des

Nations Unies, et plus particulièrement aux questions dont s'occupe le Conseil et aux activités de celui-ci.

### Adoption de l'ordre du jour

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la séance a été distribué sous la cote S/Agenda/2108. Un membre du Conseil demande-t-il la parole ?

5. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, monsieur le Président, une très cordiale bienvenue, vous qui êtes un diplomate très en vue et un dirigeant politique de la Jamaïque, et de vous souhaiter de réussir dans l'exercice des importantes fonctions qui incombent au Président du Conseil de sécurité. Je tiens à me déclarer convaincu que vos qualités et votre expérience aideront le Conseil à trouver des solutions justes aux questions complexes qui se présentent à lui en ce mois de janvier où vous assumez la présidence. Nous sommes absolument certains que les relations amicales qui existent entre nos deux pays se manifesteront aussi dans la coopération de nos délégations au sein du Conseil.

6. J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue aux représentants du Bangladesh et de la Zambie, nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité. Il n'est pas douteux que le Bangladesh et la Zambie, qui sont des participants actifs du mouvement des non-alignés, contribueront de la manière la plus utile et la plus précieuse aux travaux du Conseil; l'expérience de notre coopération avec eux dans les questions de lutte de libération nationale sera le gage d'une coopération très féconde pour la solution d'autres problèmes qui se présentent au Conseil.

7. En nous félicitant aussi de voir la Norvège et le Portugal participer aux travaux du Conseil, nous exprimons l'espoir que des relations de fructueuse coopération entre l'Union soviétique et ces pays continueront de se développer dans l'intérêt des peuples de nos pays et dans l'intérêt du raffermissement de la paix et de la sécurité en Europe.

8. Au nom de la délégation soviétique, je voudrais aussi dire ma sincère reconnaissance aux membres non permanents sortants, l'Inde, le Venezuela, Maurice, le Canada et la République fédérale d'Allemagne, pour leur apport aux travaux du Conseil. Plus particulièrement, la délégation soviétique voudrait dire sa reconnaissance au Président du Conseil pour le mois de décembre, le représentant de la

République fédérale d'Allemagne, M. von Wechmar, sous la présidence duquel le Conseil a discuté diverses questions importantes.

9. La délégation soviétique voudrait expliquer les raisons pour lesquelles il ne lui est pas possible d'accepter l'inscription à l'ordre du jour du point 2 de l'ordre du jour provisoire.

10. Sur la base du document qui nous est parvenu de personnes qui ne représentent pas le moins du monde le peuple du Kampuchea, le Conseil de sécurité se voit poussé à s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays afin de défendre le régime de Pol Pot. Pendant plus de trois ans, la clique de Pol Pot a poursuivi une politique de répression cruelle à l'intérieur du pays et une politique étrangère d'aventure qui a constitué une menace à la paix et à la sécurité de l'Asie du Sud-Est. Il n'est pas surprenant que les forces du patriotisme national du Kampuchea aient mené une lutte décisive contre cette clique criminelle. Le résultat naturel et légitime de la lutte qui s'est déroulée a été l'effondrement total de la clique antipopulaire de Pol Pot qui, le 7 janvier, a été renversé par le peuple soulevé.

11. Le pouvoir est entièrement passé aux mains des représentants authentiques du peuple en la personne du Front uni pour le salut national, qui a réuni toutes les forces patriotiques indépendamment de leurs tendances religieuses ou politiques. Un nouveau gouvernement a été constitué : le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, présidé par Heng Samrin. Hun Sen est à la tête du Ministère des affaires étrangères. Le Conseil populaire révolutionnaire exerce son contrôle sur tout le territoire du Kampuchea. Le gouvernement du Front uni pour le salut national est déjà reconnu par un certain nombre de pays, dont l'Union soviétique.

12. Ainsi, seul le Conseil populaire révolutionnaire a le droit de représenter les intérêts du peuple du Kampuchea au-delà des limites du pays, en particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies. Personne d'autre n'est habilité à s'adresser à l'Organisation au nom du peuple du Kampuchea.

13. Le Front uni et le gouvernement qu'il a constitué n'ont pas demandé au Conseil de sécurité d'examiner la question de la situation au Kampuchea, question éminemment intérieure qui ne concerne que la population du pays. Au contraire, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea a, dans un message officiel daté du 8 janvier 1979 [S/13013, annexe II], attiré l'attention du Conseil sur l'inadmissibilité d'un examen par celui-ci de la situation qui existe dans le pays.

14. Dès le commencement des consultations qui ont eu lieu entre les membres du Conseil de sécurité à la suite des allégations calomnieuses faites le 3 janvier par le régime de Pol Pot, la délégation soviétique s'est élevée catégoriquement contre l'examen de cette demande, qui tendait de toute évidence à camoufler les crimes du régime de Pol Pot et à essayer de le sauver d'un effondrement inévitable. Maintenant que ce régime a été balayé de la terre du Kampuchea par la population et que le pouvoir dans le pays

est, comme nous l'avons dit, entièrement aux mains des représentants authentiques de la population, le Conseil a encore moins de raisons d'examiner cette lettre de gens qui ne représentent personne. Dans quelle situation le Conseil se trouvera-t-il, en effet, s'il examine une lettre émanant de ceux que le peuple du Kampuchea a récusés, alors que le représentant authentique et véritable du peuple kampuchéen est le Front uni pour le salut national ?

15. Pour toutes ces raisons, la délégation soviétique s'élève résolument contre l'examen par le Conseil de sécurité de la lettre émanant de l'ancien régime du Kampuchea publiée dans le document S/13003. Nous demandons aux membres du Conseil de faire preuve de la plus grande prudence en évaluant la situation et de ne pas prendre des décisions trop hâtives dont les conséquences pourraient être indésirables pour l'Organisation des Nations Unies.

16. M. CHEN Chu (Chine) [interprétation du chinois] : Monsieur le Président, permettez-moi d'attendre une autre occasion pour vous féliciter officiellement et chaleureusement. Je prie également les nouveaux membres du Conseil de me permettre d'attendre une autre occasion pour les féliciter de leur élection. Nous sommes réunis ici pour consacrer notre attention sur l'ordre du jour, et c'est pourquoi je ferai une déclaration à ce sujet dès maintenant.

17. Il est totalement injustifié pour le représentant soviétique de s'opposer dans sa déclaration à une réunion officielle du Conseil de sécurité sous prétexte que l'agression armée à grande échelle du Viet Nam, avec l'appui soviétique, contre le Kampuchea démocratique serait une "guerre civile" et donc une "affaire intérieure" du peuple du Kampuchea.

18. Le fait indéniable, c'est qu'avec l'appui soviétique le Viet Nam s'est livré à une agression armée flagrante et à grande échelle contre le Kampuchea démocratique, violant gravement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique, menaçant ainsi sérieusement la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est, en Asie et dans le monde entier. Comment peut-on qualifier cela de "guerre civile" au Kampuchea ?

19. Dans de telles circonstances, il est tout à fait juste que le Gouvernement du Kampuchea démocratique, qui est Membre de l'Organisation des Nations Unies, demande que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence afin d'adopter des mesures efficaces pour condamner et arrêter l'agression du Viet Nam. Conformément à la Charte des Nations Unies et au règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, tout Etat Membre a le droit de demander la convocation du Conseil pour examiner les questions importantes qui menacent la paix et la sécurité internationales. La question actuelle, à savoir l'agression massive de l'extérieur contre le Kampuchea, appartient à cette catégorie.

20. Il est encore plus absurde pour le représentant soviétique de s'opposer à une réunion sous prétexte que Phnom Penh est tombé aux mains des agresseurs vietnamiens. La perte temporaire de la capitale n'affecte en aucune façon le statut juridique du Gouvernement du

Kampuchea démocratique. Comment un pays, reconnu par l'Organisation des Nations Unies et dont les pouvoirs ont été acceptés à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, peut-il être privé de son statut juridique et être déclaré non existant du simple fait qu'il a été victime d'une agression sauvage et massive de la part d'un autre pays ? Comment un Etat Membre quelconque épris de justice pourrait-il donner son accord à une logique agressive telle que celle utilisée par le représentant de l'Union soviétique ? Cela reviendrait à violer nous-mêmes la Charte des Nations Unies.

21. En fait, au cours des deux réunions officielles du Conseil de sécurité pour consultations, le représentant de l'Union soviétique a déjà présenté toute une série d'excuses insoutenables et a essayé de s'opposer et de faire obstruction à la convocation du Conseil sur la demande du Kampuchea démocratique pour examiner la question de l'agression du Viet Nam contre le Kampuchea. Comme dit le proverbe chinois, les voleurs ont toujours mauvaise conscience. On se demande alors si l'Union soviétique n'est pas le complice direct et l'instigateur de l'agression du Viet Nam contre le Kampuchea. Sinon, pourquoi aurait-elle peur d'une réunion du Conseil ? L'opposition déraisonnable et les manœuvres de l'Union soviétique ont révélé son vrai visage en tant qu'instigatrice directe de l'invasion massive du Kampuchea par le Viet Nam.

22. Compte tenu de ce qui précède, la délégation chinoise maintient que le Conseil de sécurité doit immédiatement adopter l'ordre du jour et éliminer le sabotage et l'ingérence soviétiques.

23. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je suis très heureux d'être en mesure de vous saluer personnellement à ce poste important de président du Conseil de sécurité que vous avez occupé dès que votre pays a été élu membre du Conseil. Il m'est également agréable de souligner que les relations existant entre nos deux pays — surtout après l'établissement en 1975 de relations diplomatiques — se développent dans le sens le plus positif. J'en veux pour preuve, notamment, la visite du Vice-Président du gouvernement et Ministre des affaires étrangères, de l'industrie, du tourisme et du commerce, de la Jamaïque, M. Patterson, à Prague en novembre-décembre derniers; au cours de cette visite, un accord commercial a été signé entre nos deux pays. Ces jours-ci, on prévoit que les progrès qui marquent nos relations acquerront un caractère nouveau lorsque des ambassadeurs seront nommés dans nos deux pays. Il m'est d'ailleurs agréable de noter qu'à cet égard un certain rôle revient à nos deux délégations à l'Organisation des Nations Unies.

24. Permettez-moi également de saluer les cinq nouveaux membres du Conseil qui viennent d'être élus pour la période 1979-1980. Pendant la durée de leur mandat, je leur souhaite de voir régner au Conseil un esprit d'association, de compréhension et de coopération tel que celui que nous avons connu l'an dernier.

25. Je voudrais également remercier le représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. von Wechmar, pour la

manière compétente et éclairée dont il a guidé les travaux du Conseil en décembre dernier. Je le salue ainsi que les ambassadeurs Barton, Jaipal, Ramphul et Carpio Castillo, leurs pays ayant été remplacés au Conseil par d'autres membres non permanents.

26. Les événements qui se sont produits au Kampuchea et qui ont abouti à l'accession au pouvoir du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea constituent exclusivement une affaire intérieure du pays. Le nouveau gouvernement a été reconnu par un certain nombre d'Etats, dont le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, en tant que représentant légitime du peuple du Kampuchea. Du télégramme du Président du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea en date du 8 janvier, qui vous a été adressé, monsieur le Président, et qui a été publié dans le document S/13013, il découle clairement que le Gouvernement du Kampuchea considérera la réunion du Conseil de sécurité, convoquée à l'initiative de la clique antipopulaire et renversée de Pol Pot ou de ses maîtres, comme une ingérence dans les affaires intérieures du pays.

27. Ma délégation n'est donc pas en mesure d'accepter l'ordre du jour publié dans le document S/Agenda/2108 et, en général, s'élève contre la convocation de cette séance. Le Conseil n'a pas à s'occuper des affaires intérieures de cet Etat d'Asie pour faire plaisir à la République populaire de Chine, dont les desseins d'hégémonie à l'égard de l'Asie tout entière ont tout simplement échoué au Kampuchea.

28. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : D'autres membres du Conseil désirent-ils intervenir sur la question dont nous sommes saisis ?

29. Les membres du Conseil sont conscients du fait que, afin d'arriver à une conclusion en la matière, il est très important qu'ils fassent connaître leurs points de vue. Si le Conseil veut poursuivre ses travaux sur la question, j'espère que les membres feront entendre leurs points de vue afin que nous puissions prendre une décision sur le premier point dont nous sommes saisis.

30. La question de tenir cette séance a été soulevée au cours de consultations officielles; au cours de ces consultations, les membres du Conseil ont eu l'occasion d'examiner les divers aspects de la question dont le Conseil est saisi et la façon dont on pourrait les régler. A la suite de ces consultations, en ma qualité de président, j'ai pu me faire une idée de la façon dont les membres envisageaient la possibilité de tenir cette réunion sur la question inscrite à l'ordre du jour. J'ai également tenu des consultations sur l'ordre du jour, et naturellement le Secrétaire général a aussi des responsabilités en la matière. Au cours de la présente réunion, les points de vue de certains membres ont été entendus, et on en a dûment pris note. Compte tenu des consultations que nous avons eues et des points de vue qui ont été exprimés ici, puis-je considérer que l'ordre du jour est adopté ?

*L'ordre du jour est adopté.*

Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003)

31. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil ont reçu le document S/13019, qui contient le texte d'une lettre en date du 10 janvier 1979 de Son Excellence M. Thiounn Prasith, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Kampuchea démocratique. Ils ont également reçu le document S/13020, qui contient le texte d'une lettre en date du 11 janvier 1979 du représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies et de la pièce qui y était jointe.

32. A propos de la question d'une invitation en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, je voudrais savoir si des membres du Conseil souhaitent intervenir sur ce point.

33. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

34. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Comme nous l'avons déjà dit, le Front uni pour le salut national du Kampuchea est le seul représentant authentique du peuple du Kampuchea et le Conseil populaire révolutionnaire qu'il a établi exerce actuellement l'autorité souveraine dans ce pays. Toute discussion au Conseil de sécurité de problèmes concernant le Kampuchea doit absolument se dérouler avec la participation des représentants de ce pays.

35. Dans le télégramme du Président du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea en date du 11 janvier [voir S/13020], il est dit que le Ministre des affaires étrangères du Kampuchea, M. Hun Sen, est disposé à se rendre à New York pour participer aux travaux du Conseil de sécurité. La délégation soviétique juge nécessaire que le Conseil donne aux représentants du Gouvernement du Kampuchea, le Conseil populaire révolutionnaire, la possibilité de venir participer aux travaux du Conseil. Dans ce but, la délégation soviétique propose, conformément à l'alinéa c de l'article 33 du règlement intérieur provisoire, de lever la séance et de fixer la prochaine séance au lundi 15 janvier, à 15 heures. Ainsi, les membres du Conseil pourront prendre connaissance de la situation réelle au Kampuchea et, sur cette base, tirer les conclusions qui s'imposent.

36. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur cette motion d'ordre ?

37. Je donne la parole au représentant de la Tchécoslovaquie.

38. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Si je comprends bien l'article 33, toute proposition visant à lever la séance doit être mise aux voix immédiatement et ne pas être discutée.

39. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Tchécoslovaquie a souligné que

lorsqu'une motion d'ordre de cette nature est présentée, elle doit être immédiatement mise aux voix. Je vais donc la mettre aux voix. Je demande aux représentants de voter sur la question de savoir si le Conseil veut ajourner maintenant la séance.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* : Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Votent contre* : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Zambie.

*Il y a 2 voix pour et 13 voix contre. La proposition n'est pas adoptée.*

40. M. TROYANOVSKÝ (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Nous regrettons que la majorité des membres du Conseil n'ait pas donné aux représentants du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea la possibilité de prendre part aux travaux du Conseil. Par là même, ils ont assumé l'entière responsabilité des résultats des activités ultérieures du Conseil.

41. La délégation soviétique s'élève catégoriquement contre le fait d'inviter à participer aux travaux du Conseil la prétendue délégation du Kampuchea démocratique. Cette délégation a été désignée par les autorités du régime criminel de Pol Pot, qui a déjà été rejeté par le peuple du Kampuchea et, par conséquent, n'a pas le moindre droit de participer à la discussion, et encore moins d'intervenir au Conseil au nom du Kampuchea. Le Conseil se placerait dans une situation fautive en admettant à ses réunions des particuliers qui se disent délégation du Kampuchea démocratique. Il serait erroné de vouloir fermer les yeux devant la situation réelle au Kampuchea, qui consiste en ce que la population du pays a rejeté et renversé le régime de Pol Pot avec ses répressions de masse et ses aventures d'agression.

42. Les patriotes du Kampuchea, sous la conduite du Front uni pour le salut national du Kampuchea, ont pris les armes et ont renversé ce régime criminel afin de permettre à leur peuple de survivre et d'affirmer ses valeurs nationales et l'unité de son Etat. L'avenir du pays se trouve maintenant entre les mains du peuple du Kampuchea, et seuls les représentants authentiques du peuple du Kampuchea peuvent représenter leur pays au Conseil de sécurité et dans les autres organes de l'Organisation des Nations Unies. C'est donc le nouveau gouvernement du Kampuchea, le Conseil populaire révolutionnaire, qui, avec à sa tête Heng Samrin, exerce la plénitude des pouvoirs dans le pays et est seul autorisé à s'adresser à l'ONU. La question de la participation du Kampuchea dans les organes de l'ONU et celle de savoir qui doit y représenter ce pays relèvent du Gouvernement du Kampuchea et de personne d'autre. Comme la délégation soviétique l'a déjà dit, les événements qui se sont déroulés au Kampuchea représentent une affaire intérieure pour la population de ce pays et ne doivent pas faire l'objet d'un examen au Conseil de sécurité.

43. Toutefois, comme la majorité des membres du Conseil a insisté pour que le Conseil s'occupe d'examiner des questions touchant le Kampuchea, la délégation soviétique juge nécessaire que le Conseil invite à participer à cet examen les représentants véritables du pays, c'est-à-dire les représentants du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. Le Front uni pour le salut national du Kampuchea unit les vastes milieux nationaux politiques et sociaux du Kampuchea. Il a été à la tête de la lutte de libération du Kampuchea pour débarrasser le pays du régime antipopulaire et réactionnaire de Pol Pot et l'a amenée à la victoire. Le renversement de la clique criminelle de Pol Pot et la libération du Kampuchea de cette clique sont le témoignage convaincant du large appui dont jouissent le Front uni et sa politique auprès du peuple du Kampuchea.

44. Comme le montrent les documents dont dispose le Conseil de sécurité, le programme de politique intérieure du Front uni prévoit le rétablissement de l'économie nationale et la normalisation de l'économie du pays de manière à répondre aux exigences du progrès de la société, satisfaisant ainsi aux besoins culturels et sociaux de la population. Le programme de politique étrangère du Front uni prévoit l'édification d'un Kampuchea indépendant, démocratique et non aligné, la création de liens commerciaux avec les pays voisins, le renforcement de la paix et de la stabilité dans l'Asie du Sud-Est et dans le monde entier. Le Front uni s'est déclaré disposé à respecter la Charte des Nations Unies et les obligations internationales appropriées.

45. La délégation soviétique tient à souligner, une fois de plus, que tout examen au Conseil de sécurité de la situation au Kampuchea ne peut avoir de sens que moyennant la présence des représentants authentiques du peuple du Kampuchea.

46. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*] : Comme prévu, puisqu'il n'a pas réussi dans ses manœuvres méprisables pour s'opposer à une réunion officielle du Conseil de sécurité, le représentant de l'Union soviétique, une fois de plus, revient sur cette idée absurde de la représentation du Kampuchea. Tout le monde sait que le Kampuchea démocratique est un Etat souverain et indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies et du mouvement des non-alignés. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique est le seul gouvernement légal du Kampuchea, et cela a été confirmé à la trente-troisième session de l'Assemblée générale et aux sessions précédentes.

47. La délégation gouvernementale de haut rang du Kampuchea démocratique, avec à sa tête le prince Sihanouk, a présenté ses pouvoirs signés par le responsable des affaires étrangères du Gouvernement du Kampuchea démocratique, et ces pouvoirs présentés en bonne et due forme sont valables. Par conséquent, il n'y a absolument aucun doute qu'il s'agit là de la seule délégation légale pouvant représenter le Gouvernement du Kampuchea démocratique aux délibérations du Conseil de sécurité.

48. Puisque le Conseil de sécurité doit examiner la question de l'agression du Viet Nam contre le Kampuchea

démocratique, il n'est que naturel que nous entendions la plainte du prince Sihanouk, représentant unique du gouvernement légal du Kampuchea démocratique. Ceci est parfaitement conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, et c'est quelque chose qui est inattaquable sur le plan juridique.

49. Le représentant soviétique, une fois de plus, a grossièrement foulé aux pieds la Charte en essayant d'empêcher le prince Sihanouk de participer à une réunion du Conseil de sécurité en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Nous nous opposons résolument à cela. Nous estimons que nous devons immédiatement prendre une décision et inviter la délégation dirigée par le prince Sihanouk à participer aux réunions du Conseil conformément aux dispositions de l'article 37.

50. Le représentant soviétique, une fois de plus, a parlé de l'organisation fantoche du prétendu "Front du salut", le "Conseil populaire révolutionnaire" ou la "République populaire", et a demandé que ses représentants assistent à la réunion du Conseil de sécurité. C'est là une manœuvre politique par laquelle l'Union soviétique et le Viet Nam essaient d'utiliser le Conseil pour appuyer une organisation fantoche à laquelle nous nous opposons catégoriquement. Le monde entier le sait, c'est une fabrication du Viet Nam pour légaliser son agression armée contre le Kampuchea. Ces prétendus représentants ne sauraient en aucune façon représenter le Kampuchea; ils ne sont que les laquais du Viet Nam.

51. Comme l'a bien fait ressortir un éditorial du *New York Times* du 9 janvier, "l'armée vietnamienne, quelle que soit l'étiquette qu'on lui donne, reste l'armée vietnamienne". Le Conseil de sécurité ne doit pas avoir le moindre contact avec cet organe fantoche du Viet Nam, et il est évidemment absolument inacceptable que le représentant de cet organe fantoche vienne au Conseil sous quelque appellation que ce soit. Nous sommes certains qu'aucun Etat épris de justice ne le permettra.

52. Le représentant soviétique a demandé que le Conseil de sécurité prenne immédiatement une décision sur la participation du soi-disant représentant des fantoches du Viet Nam aux travaux du Conseil. Nous nous opposons fermement à cette demande car les agresseurs vietnamiens ne représentent personne, sinon leurs maîtres. Par ailleurs, le texte original du télégramme de ces fantoches par lequel ils demandent à participer ne porte ni date d'émission, ni date de réception, ni numéro de code, ni autres éléments qui normalement figurent dans un télégramme. Celui-ci est plein de lacunes. Il apparaît comme un télégramme de RCA, comme si c'était RCA qui l'avait transmis. Mais nous avons fait une enquête auprès de RCA et d'autres institutions concernées, d'où il ressort qu'étant donné qu'il n'y a aucune communication directe avec Phnom Penh aucun télégramme n'a pu être envoyé directement de Phnom Penh à New York. On voit donc que le télégramme n'a pas été envoyé de Phnom Penh; c'est plus probablement un faux des représentants soviétiques ou vietnamiens à New York. Nous sommes surpris que le Viet Nam ou l'Union soviétique

puissent avoir recours à des moyens aussi méprisables pour tromper le Conseil de sécurité. Enfin, à notre connaissance, les fantoches ne sont pas à New York.

53. Compte tenu de ce qui précède, et pour empêcher l'Union soviétique de se servir de cette question pour retarder les travaux du Conseil, nous proposons qu'on la laisse simplement de côté. D'autre part, puisque l'ordre du jour a déjà été adopté ainsi que la décision d'inviter le prince Sihanouk à participer à la séance du Conseil au titre de l'article 37, nous proposons que le Président invite immédiatement le prince Sihanouk à s'adresser au Conseil.

54. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Ma délégation est d'accord pour que le représentant du Kampuchea participe aux débats du Conseil. Cependant, le seul représentant légitime du peuple du Kampuchea est le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea qui, comme l'indique le télégramme de son président, M. Heng Samrin, à l'intention du Président du Conseil de sécurité [S/13013, annexe II], a commencé le 7 janvier à 12 h 30, heure locale, à assumer le pouvoir effectif et toutes les fonctions du gouvernement sur l'ensemble du territoire. Donc seuls les représentants dûment habilités du Conseil populaire révolutionnaire peuvent représenter le peuple et le gouvernement du Kampuchea au Conseil de sécurité et ailleurs à l'Organisation des Nations Unies.

55. Dans le télégramme qu'il a adressé au Président du Conseil de sécurité [voir S/13020], le Président du Conseil populaire révolutionnaire a déclaré qu'au cas où le Conseil de sécurité examinerait des questions relatives à son pays le nouveau gouvernement du Kampuchea enverrait son représentant pour participer à ces débats. Nous appuyons donc sa demande de participation aux débats selon les dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Par contre, ma délégation s'élève en principe contre la participation, sur la base de ces articles, d'un particulier doté d'un mandat de la clique renversée de Pol Pot.

56. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je dois avouer que c'est une des réunions du Conseil de sécurité les plus intéressantes que nous ayons eues depuis longtemps.

57. Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue au Conseil et pour vous remercier de la diligence que vous avez manifestée pendant les consultations privées; elle nous a déjà fait adopter l'ordre du jour qui permet au Conseil de se saisir de la question soulevée par le Gouvernement du Kampuchea démocratique, lequel a demandé une réunion du Conseil pour que celui-ci entende la plainte d'un gouvernement qui a été reconnu par l'Assemblée générale et que représente ici le prince Sihanouk.

58. Les questions soulevées par mes collègues de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie intéressent certes le Conseil, mais je crois qu'elles ne doivent pas nous empêcher de discuter le point de l'ordre du jour que nous avons adopté. Nous aurons toutes les occasions de discuter de ces

questions. En fait, les quelques jours qui seront nécessaires pour permettre à tous ceux qui veulent parler devant le Conseil d'arriver nous donneront tout le temps dont nous avons besoin, en consultations préliminaires ou pendant d'autres séances du Conseil, pour discuter les problèmes en cause.

59. Toutefois, indépendamment de ce que nous pouvons penser de la situation au Kampuchea démocratique — et je doute que le Conseil soit prêt dès à présent à porter le moindre jugement sur ce qui s'y passe —, nous sommes saisis d'une demande d'un Membre reconnu de l'Organisation, du représentant du gouvernement qui a été reconnu par l'Assemblée et qui a participé à nos travaux. Nous ne portons pas de jugement dans un sens ou dans l'autre. Nous disons simplement que ce gouvernement a le droit de se faire entendre. S'il est chassé de la capitale, ou quelle que soit la situation, quelles que soient les conditions, cela ne doit pas nous empêcher d'entendre les parties qui ont des doléances à présenter. J'espère donc que nous pourrons passer à l'examen de la question à l'ordre du jour.

60. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'aurai plus tard l'occasion de vous présenter mes félicitations.

61. Contrairement à mon ami, l'ambassadeur Young des Etats-Unis, je ne trouve pas que cela soit une séance bien intéressante; je la trouverais plutôt tragi-comique. Pendant que Rome brûle, nous, nous faisons de la musique ! Il y a de grands blessés; il y a des orphelins; il y a des veuves; les biens sont détruits. Et nous, nous nous querellons sur des questions qui, disons, ne sont pas de première importance.

62. Sans parler de la question de fond, je dirai que ma délégation est favorable à la participation, au titre de l'article 37, de la délégation dirigée par le prince Sihanouk. De 1970, époque à laquelle le prince Sihanouk a été renversé, à 1975, mon gouvernement a constamment et infailliblement appuyé le prince Sihanouk qui, à notre sens, incarne les aspirations du peuple du Cambodge et souhaite préserver son indépendance politique, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Même dans les circonstances présentes, nous croyons encore que le prince Sihanouk représente les aspirations mêmes du peuple du Cambodge, et c'est pourquoi ma délégation n'éprouve aucune difficulté à le voir participer, conformément à l'article 37, et à l'écouter en sa qualité de chef de la délégation envoyée de la capitale.

63. M. KAISER (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous demanderai aussi, monsieur le Président, et aux autres membres du Conseil qui ont bien voulu rendre hommage à mon pays d'être indulgents et de nous permettre de vous adresser plus tard nos propres félicitations alors qu'une tâche ardue vous attend.

64. Je ne saurais faire davantage écho à ce que vient de dire le représentant du Koweït. Il a employé une expression très appropriée, à savoir que nous faisons de la musique tandis que Rome brûle. Ce qu'il a dit est tout à fait exact. Il y a eu bien des situations semblables où le Conseil de sécurité a dû travailler pendant les fins de semaine, et



travailler vite, pour empêcher le sang de couler et écarter une menace à la paix.

65. Je suis également d'accord sur les conclusions du représentant du Koweït. Comme lui, mon pays a établi des relations avec le Gouvernement cambodgien et nous reconnaissons dans la prince Sihanouk le représentant dûment accrédité du Cambodge. Nous n'avons pas la moindre hésitation à appuyer sa présence au Conseil afin que nous puissions être mis au courant de la situation au Cambodge.

66. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a pas d'autres orateurs à ce stade sur la question de l'invitation, je voudrais rappeler qu'au cours des consultations officielles on a eu l'occasion d'essayer de dégager un certain degré d'accord ou de compréhension sur cette question qui suscite, de toute évidence, de profondes divergences de vues. Mais, dans l'esprit de ces consultations et compte tenu des observations faites par les représentants à la présente séance, je dirai au Conseil que le temps est venu de prendre une décision sur cette question de l'invitation. Par conséquent, compte tenu des observations qui ont été faites dans ce débat, je propose que le Conseil invite la délégation du Kampuchea démocratique, telle qu'elle est indiquée dans le document S/13019, à participer aux travaux du Conseil sur ce point. Puis-je considérer que le Conseil accepte cette proposition ?

*Il en est ainsi décidé.*

67. A ce stade de nos travaux, je vais suspendre la séance pendant un certain temps afin que, conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire, le Secrétaire général puisse examiner les pouvoirs des représentants désignés conformément à l'article 14 et soumettre un rapport à l'approbation du Conseil.

*La séance est suspendue à 17 h 25; elle est reprise à 16 h 50.*

68. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/13021, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire. Puis-je considérer que le rapport est adopté par le Conseil ?

*Il en est ainsi décidé.*

69. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique voudrait souligner une fois de plus que seul peut parler au nom du peuple du Kampuchea le représentant du gouvernement légitime de ce pays, le Conseil populaire révolutionnaire, et certainement pas ceux qui prétendent représenter le Gouvernement du Kampuchea démocratique : ceux-là, en fait, ne représentent personne, d'autant plus que, comme on le sait, ce gouvernement a cessé d'exister.

70. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Bonne note a été prise de l'observation faite en la matière.

*Sur l'invitation du Président, la délégation du Kampuchea démocratique prend place à la table du Conseil.*

71. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je porte à la connaissance des membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Roa Kouri (Cuba) et M. Ha Van Lau (Viet Nam) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

72. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point 2 de son ordre du jour. Avec l'assentiment du Conseil, je donne la parole au représentant du Kampuchea démocratique.

73. Le prince NORODOM SIHANOUK (Kampuchea démocratique) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier bien sincèrement les membres du Conseil de sécurité de l'authentique sympathie qu'ils accordent au peuple du Kampuchea démocratique, sympathie qui me vaut aujourd'hui l'honneur d'être appelé à leur présenter un exposé objectif sur le problème kampuchéen, ou plutôt le problème kampuchéo-vietnamien actuel. En effet, mon pays est — le monde entier le sait — victime d'une agression caractérisée de très grande envergure de la part de la République socialiste du Viet Nam, un pays qui s'est dit notre "frère", notre "fidèle compagnon d'armes anti-colonialiste et anti-impérialiste", un pays qui a affirmé être un "camarade socialiste", "appartenant, comme le Cambodge, au camp des Etats non alignés".

74. Dans un passé pas tellement lointain, ou, plus exactement, tout au long des années 1960 et 1970, les principaux responsables du parti et du Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam et ceux du Front national de libération et du gouvernement provisoire de la République du Sud Viet-Nam — en particulier MM. Le Duan, premier secrétaire du parti communiste vietnamien, Pham Van Dong, premier ministre de la République du Viet-Nam, Vo Nguyen Giap, vice-premier ministre, ministre de la défense nationale et commandant en chef des forces armées de la République démocratique du Viet-Nam, Nguyen Huu Tho et Huynh Tan Phat, respectivement chef d'Etat et chef de gouvernement de la République (révolutionnaire) du Sud Viet-Nam — ne cessaient de dire, d'affirmer, de réaffirmer, d'écrire même à Norodom Sihanouk, alors chef de l'Etat du Cambodge ou Kampuchea, que "dans le présent tout comme dans le futur, et même jusqu'à la fin des temps", leur Viet-Nam socialiste, leur Viet-Nam révolutionnaire, leur Viet-Nam anti-colonialiste, anti-impérialiste, antibelliciste, se faisait et se ferait un devoir sacré de respecter scrupuleusement et irréversiblement l'indépendance, la souveraineté, la neutralité et l'intégrité territoriale du Kampuchea "frère".

75. Mais, en avril 1975, dès le lendemain de la victoire finale remportée sur l'impérialisme et de la réunification des deux Viet Nams – Nord et Sud –, la République socialiste du Viet Nam décida froidement de commencer une opération très spéciale, dont le but suprême consistait tout simplement à avaler le petit Kampuchea comme un boa affamé se jetant sur un innocent vertébré.

76. Affamée, la République socialiste du Viet-Nam l'était et l'est certainement. Tous les journaux, toutes les télévisions, toutes les radios de tous les pays du monde – exception faite, bien entendu, des pays étroitement liés à l'URSS et l'URSS elle-même – ont souligné à maintes reprises et soulignent que la République socialiste du Viet-Nam, depuis sa victoire de fin avril 1975, s'enfoncé chaque jour davantage, et combien désespérément, dans le gouffre et les affres d'une ruine économique et financière sans aucune possibilité de redressement, d'une faillite presque totale de l'agriculture, pourtant très prospère dans le sud du pays au temps du colonialisme français, d'une industrialisation caractérisée par une planification en désordre et une surprenante gabegie et d'une administration dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est de plus en plus corrompue.

77. Dans ces conditions, un Kampuchea démocratique en plein essor économique, possédant de vastes rizières de plus en plus admirablement et complètement irriguées, d'innombrables champs où poussent à profusion les arbres fruitiers, le maïs, la canne à sucre, toutes sortes de légumes et autres convolvulacées, sans parler de la richesse de son sous-sol et de l'essor harmonieux de son industrialisation, ne peut que susciter l'envie chez notre grand voisin, dont une tradition multiséculaire, d'ailleurs tenue en "haute estime" par tous les régimes vietnamiens qui se sont succédé jusqu'ici, pousse à entreprendre une colonisation fort rentable du Kampuchea.

78. Ce que je viens de dire au sujet du Viet Nam ne constitue pas une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays, mais c'est une nécessité que commande mon devoir de faire mieux comprendre les raisons pour lesquelles ma patrie se trouve toujours en butte aux agressions et autres attaques armées du Viet Nam, et cela depuis le XVe siècle de l'ère chrétienne. Du XVe jusqu'au début du XXe siècle, le Viet Nam, malgré une âpre et indomptable résistance de l'armée et du peuple kampuchéens, réussit à avaler une bonne moitié du Kampuchea. Cette moitié est devenue ce qu'on appelle aujourd'hui le "Sud Viet Nam"; c'était le Sud-Kampuchea.

79. Chose inadmissible en ces années 1970, années où l'on ne parle que du respect de la Charte des Nations Unies et des justes principes du non-alignement, la République socialiste du Viet Nam, Membre par-dessus le marché de l'Organisation des Nations Unies et membre à part entière de la famille des pays non alignés, ne s'embarrasse d'aucun scrupule. Immensément encouragée par son alliance multiforme, alliance militaire *de facto*, en particulier avec l'URSS, l'une des deux superpuissances mondiales, reconfortée par l'appui total et inconditionnel que lui accordent les puissances du Pacte de Varsovie à l'exception de la

Roumanie, respectueuse des "bonnes" traditions ancestrales consistant à avaler sans vergogne les petits voisins chaque fois que l'occasion s'en présente, et poussée aussi, il faut le dire, par une faim lancinante qui la tenaille depuis de longues années, la République socialiste du Viet Nam en est arrivée à se lancer à corps perdu, avec toute la puissance de ses forces armées du type hitlérien, à la conquête du Kampuchea. Le mouvement irrésistible d'une nuée de blindés – tanks et "armoured cars" – flanquée d'une douzaine de divisions d'infanterie, appuyée par une artillerie lourde des plus modernes, précédée et couverte par d'innombrables avions de tous types, y compris des MIG-21 et quelques MIG-23, ce mouvement, de par son caractère de véritable *blitzkrieg* à l'allemande, rappelle étrangement la ruée des forces armées hitlériennes dont beaucoup de pays européens, la France et la Pologne en particulier, furent les victimes au début de la seconde guerre mondiale.

80. Toute cela montre combien est monstrueuse et lâche la conquête actuelle de mon pauvre petit pays par le grand voisin dont la supériorité numérique est doublée par un formidable équipement militaire assuré de A jusqu'à Z par l'une des deux plus formidables puissances militaires du monde moderne.

81. Je me permettrai maintenant de parler du soi-disant Front uni pour le salut national du Kampuchea et de son soi-disant gouvernement.

82. Le gouvernement, la presse et la radio de Hanoi eux-mêmes, très spontanément, affirment *urbi et orbi* que ce front n'a été créé et n'existe que depuis le 2 décembre 1978. Je répète : 2 décembre 1978. Or la formidable *blitzkrieg* à la Guderian ou à la Rommel lancée par le soi-disant front de salut national kampuchéen a été déclenchée contre nous à la date du 25 décembre 1978. Je répète : 25 décembre 1978. Même de simples élèves de l'enseignement primaire ne sauraient croire qu'en un espace de temps extrêmement court – 22 jours seulement – ce minuscule et insignifiant front soi-disant kampuchéen ait pu recruter, équiper, instruire, entraîner et mettre au point une force armée multiforme aussi "jupitérienne", comportant par-dessus le marché le maniement d'appareils et d'armes nécessitant une maîtrise parfaite de l'électronique et de la balistique, sans parler de la maîtrise spéciale que seules peuvent posséder des unités ayant participé à plusieurs opérations d'envergure antérieures.

83. Face à l'affirmation impudente de la République socialiste du Viet Nam selon laquelle la guerre actuelle qui sévit au Kampuchea ou Cambodge n'est qu'une guerre civile, sans aucune implication vietnamienne, le peuple kampuchéen, par ma voix, a l'honneur d'affirmer énergiquement que cette guerre est une pure guerre d'agression, d'annexion, de colonisation et d'hégémonisme régional déclenchée unilatéralement, arbitrairement et injustement par la République socialiste du Viet Nam contre le petit Kampuchea.

84. Le soi-disant Front uni pour le salut national du Kampuchea et son gouvernement ne sont en réalité qu'un écran de fumée dérisoire servant à cacher au monde extérieur l'entreprise criminelle et nauséabonde anti-

kampuchéenne de la République socialiste du Viet Nam, qui méprise les autres pays souverains et les peuples du monde en leur débitant des mensonges tellement évidents que même un enfant n'y saurait accorder crédit.

85. Les pays qui s'empresent de reconnaître *de jure* le gouvernement de Heng Samrin — marionnette lamentable des Vietnamiens — se démasquent eux-mêmes comme étant les complices intimes de la République socialiste du Viet Nam dans sa tentative actuelle d'assassinat du Kampuchea indépendant, souverain, neutre et non aligné.

86. Les Etats et mass media épris de justice, de liberté et de probité morale et politique n'ont pas manqué ces jours-ci de dénoncer clairement la fourberie extrême du Viet Nam et d'inviter le monde entier à faire pression sur ce dernier pour qu'il renonce tout de suite à poursuivre son entreprise criminelle, permettant ainsi au Kampuchea démocratique et au peuple kampuchéen, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, de recouvrer leur indépendance et leur intégrité territoriale nationales.

87. Si, par hasard, il y a un problème quelconque divisant les Kampuchéens, ce problème devra être résolu par nous seuls — Kampuchéens — sans aucune ingérence de pays tiers.

88. Je me permettrai de présenter quelques déclarations gouvernementales de pays épris de justice, d'indépendance et de paix qui montrent : premièrement, que le soi-disant Front uni pour le salut national du Kampuchea et son gouvernement ne sont que des marionnettes de la République socialiste du Viet Nam; deuxièmement, que le Kampuchea démocratique est bel et bien victime d'une agression et d'une invasion caractérisées, œuvre de la République socialiste du Viet Nam; troisièmement, que l'entreprise criminelle vietnamienne doit être condamnée formellement et que tous les efforts doivent être déployés afin d'amener le Viet Nam à évacuer toutes ses forces armées et autres du Kampuchea :

— Etats-Unis d'Amérique : l'ambassadeur Andrew Young a dit :

"Il serait extrêmement cynique de notre part de permettre que des gouvernements soient radiés des rôles simplement parce qu'une autre puissance s'installe à leur place et déclare qu'ils n'existent plus. J'hésiterais, si j'étais l'Union soviétique ou le Viet Nam, à admettre que le gouvernement n'existe plus, car ils semblent en savoir trop long pour en être entièrement innocents<sup>1</sup>."

M. Hodding Carter, porte-parole du Département d'Etat américain, a dit :

"Oui, le Viet Nam, par son invasion du Kampuchea, s'est rendu coupable d'invasion. Ils [les Vietnamiens] ont violé l'intégrité territoriale du Kampuchea. Ce que nous voulons clairement, c'est le retrait de l'intervention étrangère<sup>1</sup>."

— Japon : M. Sonoda, ministre des affaires étrangères, a dit :

"Le Gouvernement japonais demandera le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea<sup>1</sup>."

— Koweït : le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a dit :

"Nous avons fait savoir à l'ambassadeur soviétique que nous étions opposés à toute agression contre la souveraineté et la liberté d'une petite nation. Nous pensons que tout Membre de l'Organisation des Nations Unies a le droit de demander une réunion du Conseil de sécurité lorsqu'il l'estime nécessaire. Nous appuyons la demande du Kampuchea. Cette nation subit une agression qui doit faire l'objet d'une discussion au Conseil. Cette agression comporte une menace à la sécurité et à l'intégrité territoriale d'un Etat souverain<sup>1</sup>."

— Suède : M. Hans Blix, ministre des affaires étrangères, a dit :

"L'intervention étrangère au Kampuchea constitue une menace pour les intérêts de tous les petits pays. Le Gouvernement suédois s'oppose à toute intervention militaire étrangère au Kampuchea et considère qu'elle constitue une violation de la Charte des Nations Unies<sup>1</sup>."

— Colombie : M. Diego Uribe Vargas, ministre des relations extérieures, a dit :

"Toute menace à la paix, quelle qu'elle soit, constitue un événement qui suscite la préoccupation des peuples. Je pense que l'Organisation des Nations Unies doit agir immédiatement<sup>1</sup>."

— Australie : M. Malcolm Fraser, premier ministre, a dit :

"L'invasion vietnamienne crée un risque d'intensification sérieuse de la guerre pouvant se transformer en conflit régional qui aurait des conséquences graves pour tous ceux qui vivent dans la région. Le seul fait que le Viet Nam ait signé avec l'Union soviétique un traité contenant des éléments de sécurité tend à faire pénétrer la conception du bloc de l'Est dans la politique en Asie du Sud-Est<sup>1</sup>."

— Roumanie : selon le quotidien officiel du parti communiste roumain *Scinteia*, la Roumanie condamne

"l'appui prêté [par le Viet Nam] à des éléments qui se sont levés contre la direction de leur propre pays. Il n'est pas d'arguments qui puissent justifier l'intervention et l'ingérence dans les affaires d'un autre Etat, quelque forme qu'elles revêtent."

— Yougoslavie : M. Cedomir Vuchovic, commentateur de la radio d'Etat, a dit :

"Tout peuple, y compris le peuple du Cambodge, a le droit de décider lui-même du système qu'il construira. Que ce système plaise ou non à l'extérieur est une tout autre question<sup>1</sup>."

89. Qu'il me soit permis de présenter très brièvement la situation à l'heure présente de mon pays, le Kampuchea démocratique : premièrement, l'ennemi vietnamien occupe Phnom Penh, notre capitale, la plupart de nos villes et une

<sup>1</sup> Cité en anglais par l'orateur.

partie de nos campagnes; deuxièmement, le Gouvernement et l'armée du Kampuchea démocratique, seul Etat légal du Kampuchea, respectivement administre et défend notre pays dans la zone non occupée, zone comportant un petit nombre de villes se trouvant près de la frontière Kampuchea-Thaïlande, ainsi qu'une partie du territoire national. Les leaders du Kampuchea démocratique se trouvent toujours à l'intérieur de notre pays. Le siège de notre gouvernement se situe dans une de nos montagnes. Notre gouvernement, notre armée, notre peuple se battent et se batront à mort contre l'envahisseur expansionniste et colonialiste vietnamien. Nous ne capitulerons jamais. Nous pourrions tout perdre, mais nous ne perdrons jamais notre honneur national.

90. Que l'on m'autorise, avant de terminer mon discours, à faire remarquer au chef de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, très hostile à ma délégation, que le fait, pour le gouvernement légal d'un pays déterminé à perdre une bataille militaire face à une puissance ennemie trop supérieurement armée et d'avoir à lui céder provisoirement le contrôle de la capitale de ce pays, ne saurait vouloir dire que le gouvernement légal en question devient *ipso facto* illégal et qu'il faille le remplacer à l'ONU par un régime fantoche, créé de toutes pièces par l'occupant étranger. En 1940, le général de Gaulle, symbolisant la vraie France, avait dû se replier à Londres à la suite de la perte momentanée de la capitale de la France, au profit des envahisseurs hitlériens.

91. Dans son intervention de tout à l'heure en faveur des traîtres kampuchéens à la solde des Vietnamiens conquérants, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques semblait aimer le Kampuchea mieux que les Kampuchéens eux-mêmes, ce qui ne laisse pas d'être surprenant. En réponse à cette prétention étonnante, qu'il me soit permis de rappeler que l'Union des Républiques socialistes soviétiques a la mauvaise habitude de rester à Phnom Penh avec les traîtres kampuchéens. Entre 1970 et 1975, au lieu de se solidariser avec les patriotes kampuchéens qui luttaient contre l'impérialisme et la clique du traître Lon Nol, l'ambassade soviétique se plaisait intensément à collaborer et coopérer avec les lonnoliens réactionnaires, fascistes et criminels de guerre. Il en était de même de la Tchécoslovaquie, dont le régime actuel a accepté de bon cœur qu'en 1968 des tanks russes écrasent les patriotes tchécoslovaques. Je n'en dirai pas plus en la présente occasion.

92. Pour terminer, nous exprimons au Conseil notre gratitude émue et notre confiance et espérons fermement que, dans sa prochaine résolution, il voudra bien, pour la justice et la paix dans le monde : premièrement, condamner la République socialiste du Viet Nam, coupable d'agresser, d'envahir et de coloniser sans aucune justification le Kampuchea démocratique; deuxièmement, faire refuser de reconnaître *de jure* et même *de facto* le soi-disant nouvel Etat du Kampuchea; troisièmement, exiger de la République socialiste du Viet Nam qu'elle mette fin sans délai à son agression et retire totalement, inconditionnellement et sans délai toutes ses forces armées, tous ses éléments militaires et civils du territoire du Kampuchea; quatriè-

mement, inviter toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et autres organismes internationaux liés à l'ONU ainsi que tous les gouvernements dans le monde entier à stopper et refuser toute aide financière, économique, militaire, matérielle et autre à la République socialiste du Viet Nam et à ses marionnettes afin d'amener le Viet Nam à renoncer à faire le malheur du Kampuchea et à menacer les autres pays du Sud-Est asiatique, la stabilité et la paix en Asie et dans le monde; cinquièmement, dans le cas où le Viet Nam continuerait à agresser et maltraiter aussi injustement le Kampuchea, réunir de nouveau le Conseil de sécurité afin de prendre de nouvelles mesures appropriées en vue d'amener le Viet Nam au respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la paix du Kampuchea, en conformité avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies.

93. Je remercie le Conseil de sa sollicitude à mon égard.

94. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

95. D'autre part, je souhaite aux représentants du Bangladesh, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie, qui participent maintenant aux travaux du Conseil de sécurité, une chaleureuse bienvenue. Nous sommes convaincus qu'ils apporteront une importante contribution à la réalisation des objectifs et principes fondamentaux de la Charte et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. La délégation chinoise espère sincèrement que le Président et les autres représentants s'uniront dans un effort commun et une active coopération pour la réalisation de ce noble but.

96. Au nom de la délégation chinoise, je tiens aussi à souhaiter notre plus cordiale bienvenue à la délégation gouvernementale de haut rang du Kampuchea démocratique, dirigée par Samdech Norodom Sihanouk, qui vient participer aux délibérations du Conseil. En tant qu'homme d'Etat de renommée mondiale et grand patriote, Samdech Norodom Sihanouk a apporté une très importante contribution à la cause de la libération nationale du Kampuchea et au mouvement non aligné. Nous apprécions hautement son noble patriotisme et son attachement à la cause juste.

97. Dans la déclaration qu'il vient de faire, Samdech Norodom Sihanouk a présenté, en termes éloquentes et très clairs, une série de faits irréfutables démontrant que le Kampuchea démocratique, petit pays faible et loyal au non-alignement, a été soumis à une agression barbare de la part du Viet Nam avec le puissant appui de l'Union soviétique. Il a également lancé un appel urgent au Conseil de sécurité, qui est investi de la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et, par l'intermédiaire du Conseil, aux peuples du monde, présentant un certain nombre de demandes et propositions justes visant à mettre immédiatement fin à la tentative d'annexion du Kampuchea par le Viet Nam. Nous appuyons entièrement la déclaration de Samdech Norodom Sihanouk et ses justes revendications.

98. Comme le monde entier le sait maintenant, la vérité est que, depuis le 25 décembre de l'année dernière, les autorités vietnamiennes ont envoyé une douzaine de divisions de troupes régulières s'élevant à plus de 100 000 hommes afin de lancer des attaques à grande échelle contre le Kampuchea démocratique à partir de différentes directions et avec la couverture d'un grand nombre d'avions, de chars et d'unités d'artillerie. Actuellement, les troupes vietnamiennes ont pénétré profondément dans le Kampuchea et occupent une grande partie de son territoire et la capitale, Phnom Penh, ce qui entraîne une situation très grave. Où qu'elles passent, les troupes vietnamiennes brûlent, tuent et pillent. Les avions soviétiques se sont livrés à des bombardements aveugles et, ainsi, de grandes parties du territoire kampuchéen ont été brutalement dévastées et d'innombrables habitants innocents ont été abattus par les agresseurs.

99. Les autorités vietnamiennes ont commis une agression militaire flagrante et ouverte contre un voisin faible et petit, foulant ainsi aux pieds les principes élémentaires qui régissent les relations internationales et violant la Charte des Nations Unies. Les peuples du monde entier et tous les pays épris de justice en sont extrêmement indignés. Le Gouvernement chinois condamne fermement les autorités vietnamiennes pour leurs crimes d'agression et appuie le Gouvernement du Kampuchea démocratique dans sa légitime demande de convocation d'une séance urgente du Conseil de sécurité. Nous tenons à réaffirmer ici que le Gouvernement chinois appuie fermement le Gouvernement et le peuple du Kampuchea dans leur juste lutte pour défendre la souveraineté de l'Etat et l'intégrité territoriale et résister aux agresseurs vietnamiens.

100. Les autorités vietnamiennes décrivent arbitrairement leur agression manifeste contre le Kampuchea comme une "guerre civile" au Kampuchea et une "insurrection" dite populaire. Qui pourrait s'y laisser prendre ? Comme chacun sait, le prétendu Front uni pour le salut national du Kampuchea n'est qu'une institution engagée et un sceau fabriqué par Hanoi avec des citoyens vietnamiens d'origine kampuchéenne. Le but de Hanoi est de créer un prétexte "légitime" pour son agression contre le Kampuchea et de préparer l'opinion publique à l'invention d'un régime fantoche. De là l'apparition du prétendu Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. C'était là la pratique habituelle d'Adolf Hitler. La seule différence est que le cas actuel est encore plus flagrant et ignominieux qu'avec Hitler. Les tactiques des autorités vietnamiennes sont, en fait, remarquablement sottes. On peut se demander : comment une organisation fantoche créée il y a quelques semaines seulement peut-elle posséder une douzaine de divisions de troupes régulières et lancer des attaques sur toutes les parties du Kampuchea ? Et elle a de même entraîné dans la guerre un grand nombre de canons, d'avions et de blindés. Lorsque les autorités vietnamiennes ont l'effronterie de répandre ici ces mensonges stupides, c'est une insulte pour l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres; en un mot, c'est une farce.

101. Cela a été le plan longtemps prémédité des autorités vietnamiennes de lancer une guerre d'agression contre le

Kampuchea. L'annexion du Kampuchea constitue un pas important dans la stratégie du Viet Nam consistant à établir un empire colonial appelé la "fédération indochinoise" sous son contrôle armé pour développer davantage sa sphère d'influence en Asie du Sud-Est.

102. Dès la fin de la guerre anti-Etats-Unis, les autorités vietnamiennes se sont lancées sur la voie de l'expansion extérieure. Elles ont utilisé 50 000 soldats et des milliers et des milliers de conseillers pour s'assurer le contrôle du Laos. Ensuite, elles ont intensifié leur subversion et ont lancé une guerre ouverte d'agression contre le Kampuchea par des moyens arbitraires et méprisables. L'armée et le peuple kampuchéens ont gagné leur indépendance nationale après de nombreuses années de lutte héroïque et d'effusion de sang. Mais, n'ayant guère joui de plus d'une année de vie pacifique, ils ont été lancés par les agresseurs vietnamiens dans une autre guerre sanglante d'autodéfense nationale. Malgré les revers répétés dans ses tentatives d'agression contre le Kampuchea, le Viet Nam n'a jamais abandonné son ambition qui est de s'assurer l'hégémonie de l'Asie du Sud-Est. Après la conclusion d'une alliance militaire avec le social-impérialisme soviétique, il s'est assuré le plein appui de l'Union soviétique sur les plans politique, économique et militaire et, après une planification conjointe avec l'Union soviétique, il a enfin lancé une guerre d'agression sans précédent contre le Kampuchea en vue de l'avaloir d'un seul trait, menaçant ainsi l'Asie du Sud-Est et réalisant son cher rêve d'hégémonie régionale. Le Viet Nam est devenu le Cuba de l'Asie, un agent du social-impérialisme soviétique en Asie. Il est devenu une source d'intervention, de subversion, de politique de puissance, de troubles et même de guerre contre les Etats du Sud-Est asiatique.

103. La collusion entre le Viet Nam et l'Union soviétique en vue de l'agression éhontée contre le Kampuchea est certainement un signal d'alarme pour les peuples de l'Asie du Sud-Est, pour l'ensemble de l'Asie et pour le monde. Si l'on permettait que le Viet Nam et l'Union soviétique réalisent leur plan d'annexion du Kampuchea et la création de la "fédération indochinoise", le déploiement stratégique de l'hégémonisme soviétique dans le Pacifique et l'Océan Indien serait rattaché et il n'y aurait plus de paix et de sécurité dans cette région. Le Gouvernement et le peuple chinois et les peuples d'autres pays de la région Asie-Pacifique ne peuvent certainement pas tolérer le banditisme des autorités vietnamiennes et la grave situation qui en découle. Par conséquent, il incombe à tous les pays épris de paix et de justice d'arrêter l'agression du Viet Nam, d'appuyer la lutte du peuple kampuchéen et de sauvegarder la paix en Asie du Sud-Est.

104. Il faut également faire observer que l'Union soviétique est le conspirateur et le partisan de la guerre d'agression du Viet Nam contre le Kampuchea. Comme je viens de le dire, le Viet Nam est déjà devenu l'agent de l'hégémonisme soviétique et le Cuba de l'Asie. Mais il joue un rôle plus dangereux que Cuba. Ces dernières années, l'Union soviétique a mis à profit les ambitions expansionnistes des autorités vietnamiennes pour accélérer son infiltration au Viet Nam et elle contrôle déjà le Viet Nam dans les domaines politique, économique, militaire, diplo-

matique et autres. Depuis la fin de 1977, notamment, de larges quantités de matériel de guerre, d'avions, de blindés, de canons et de navires de guerre soviétiques ont été envoyées au Viet Nam. Le personnel militaire soviétique au Viet Nam s'est considérablement accru. Les navires de la marine soviétique ont mouillé dans les ports vietnamiens. Cam Ranh Bay et Da Nang sont d'ores et déjà des bases navales soviétiques. Afin de consolider la collusion militaire entre l'Union soviétique et le Viet Nam sous forme de traité et afin de menacer les pays asiatiques du Pacifique, l'Union soviétique et le Viet Nam ont signé le prétendu Traité d'amitié et de coopération en novembre 1978 [S/12920, annexe]. Ce faisant, ils ont en fait conclu une alliance militaire. C'est parce qu'il reçoit l'aide et l'encouragement de l'Union soviétique que le Viet Nam a osé lancer une agression aussi éhontée, flagrante et sans scrupules contre le Kampuchea. Par ailleurs, le Viet Nam provoque des conflits incessants et sanglants le long des provinces frontalières de la Chine, incite à une guerre hystérique et menace la sécurité de la frontière sud de la Chine.

105. La réalité actuelle est la suivante : le grand hégémonisme soviétique et le petit hégémonisme vietnamien sont en collusion pour commettre le mal. Le Viet Nam compte sur l'appui soviétique pour réaliser ses ambitions d'hégémonie en Asie du Sud-Est. L'Union soviétique, quant à elle, se sert du Viet Nam comme "base stratégique" en Asie du Sud-Est et dans la région du Pacifique dans ses efforts pour contrôler la voie maritime allant du Pacifique ouest à l'océan Indien et pour réaliser son déploiement stratégique dans les deux océans afin d'exercer sa mainmise sur les ressources pétrolières et d'occuper des positions stratégiques importantes en Asie occidentale et au Moyen-Orient. Donc, l'expansion et l'agression vietnamiennes ne constituent nullement un événement isolé, local ou fortuit, mais un pas important pour réaliser la stratégie soviétique d'hégémonisme global.

106. Devant l'urgence de la situation au Kampuchea, le Gouvernement chinois soutient que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures urgentes en vue de condamner sans délai le Viet Nam pour ses actes d'agression contre le Kampuchea, devrait exiger des autorités vietnamiennes qu'elles mettent fin immédiatement à leurs actes d'agression contre le Kampuchea et retirent de ce pays toutes leurs troupes d'agression et leurs installations militaires, devrait condamner les actes criminels de l'Union soviétique, qui appuie et encourage l'agression vietnamienne contre le Kampuchea, exiger qu'il y soit mis un terme et demander aux institutions spécialisées des Nations Unies de fournir un appui politique et matériel ferme à la victime de l'agression. Par ailleurs, le Conseil devrait prendre des mesures rapides, efficaces et concrètes pour assurer la réalisation des objectifs susmentionnés.

107. Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En présence des actes d'agression éhontée et barbare du Viet Nam, avec l'appui de l'Union soviétique, contre le Kampuchea démocratique, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, la question de savoir si le Conseil pourra

prendre des mesures efficaces pour s'acquitter de ses responsabilités constituera un grave défi et une pierre de touche pour le Conseil. Cela constituera également une pierre de touche pour l'avenir des Nations Unies. Nous croyons que l'immense majorité des Membres entendent faire droit aux aspirations de tous les peuples du monde et mener une lutte vigoureuse pour défendre les buts et principes de la Charte, pour s'opposer à l'agression et sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

108. Dans cet esprit, la délégation chinoise a préparé un projet de résolution [S/18022] et prie le Secrétariat d'en faire distribuer d'abord la version anglaise aux membres du Conseil en tant que document officiel.

109. Le préambule du projet se passe de commentaires. Le paragraphe 1 du dispositif souligne que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique doivent être strictement respectées, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous pensons que cela ne saurait prêter à controverse. Le paragraphe 2 condamne vigoureusement le Viet Nam pour ses actes d'invasion et d'agression armées contre le Kampuchea démocratique. A notre avis, étant donné que l'agression armée flagrante et à grande échelle contre le Kampuchea démocratique par le Viet Nam constitue un fait bien connu de l'opinion mondiale, ces actes d'agression contre un Etat souverain en violation flagrante de la Charte devraient être vigoureusement condamnés. Refuser d'agir ainsi signifierait que nous encourageons les agresseurs. Le paragraphe 3 rend hommage à la juste lutte que mène le Kampuchea démocratique contre les envahisseurs. Le paragraphe 4 demande au Viet Nam de cesser immédiatement son agression armée contre le Kampuchea et de retirer immédiatement toutes ses forces d'agression et ses installations militaires du territoire kampuchéen. Voilà, à notre avis, les mesures concrètes élémentaires que le Conseil de sécurité devrait prendre pour mettre fin à l'agression. S'il est absolument impensable que le Viet Nam poursuive son agression contre le Kampuchea, le Conseil, à plus forte raison, ne saurait permettre au Viet Nam et à l'Union soviétique de consolider et d'étendre leur occupation du territoire kampuchéen par des manœuvres dilatoires. Le paragraphe 5 prie l'Organisation des Nations Unies et tous les gouvernements de mettre fin à toute assistance au Viet Nam afin qu'elle ne puisse être utilisée pour renforcer l'agression. Le paragraphe 6 déclare que si les autorités vietnamiennes refusent d'appliquer les décisions susmentionnées le Conseil se réunira de nouveau pour envisager l'adoption d'autres mesures efficaces. Le paragraphe 7 prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil aussitôt que possible sur l'application de cette résolution et le paragraphe 8 décide que le Conseil demeurera saisi de la question.

110. Nous estimons que la teneur de ce projet est raisonnable et entièrement appropriée. Nous espérons que les membres du Conseil l'étudieront sérieusement et l'appuieront activement.

111. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avec l'assentiment du Conseil, j'invite maintenant le représentant

du Viet Nam à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

112. M. HA VAN LAU (Viet Nam) : Monsieur le Président, avec toute ma haute considération pour la Jamaïque que vous représentez, et dont les relations d'amitié avec mon pays ne cessent de se renforcer et de se développer, qu'il me soit tout d'abord permis de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. J'adresse également mes vives félicitations aux autres membres du Conseil.

113. Nous regrettons beaucoup que le Conseil, par son vote, ait refusé d'ajourner la séance, ce qui lui aurait permis d'entendre la voix du nouveau gouvernement révolutionnaire qui exerce actuellement le pouvoir sur la totalité du territoire de la République populaire du Kampuchea et qui est reconnu par beaucoup de pays sur la scène internationale, pour écouter plutôt le prétendu représentant d'un régime politique déjà mort, le régime Pol Pot-Ieng Sary. Nous nous permettons d'attirer l'attention du Conseil, ainsi que celle du Secrétaire général, présent à cette séance, sur la gravité d'un tel acte qui viole les principes de la Charte, en particulier le paragraphe 7 de l'Article 2, en limitant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ainsi que la résolution 396 (V) de l'Assemblée générale sur la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies de la représentation d'un Etat Membre. Par ailleurs, on se demande comment le Conseil pourrait avoir une idée juste de la situation au Kampuchea sans entendre le représentant authentique et légal du peuple kampuchéen.

114. D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité le point de vue de la République socialiste du Viet Nam à propos de l'affaire qui est soumise en ce moment à son examen.

115. Pour voir clair dans le problème du Kampuchea, il conviendrait de faire une distinction nette entre deux guerres : d'une part, la guerre de frontière déclenchée par la clique de Pol Pot-Ieng Sary contre le Viet Nam, à laquelle le peuple vietnamien a été obligé de faire face, et, d'autre part, la guerre révolutionnaire du peuple kampuchéen contre le joug dictatorial de la clique Pol Pot-Ieng Sary, instrument aux mains des cercles dirigeants réactionnaires de Pékin.

116. Tout d'abord, la clique Pol Pot-Ieng Sary a déclenché très tôt la guerre de frontière entre le Viet Nam et le Kampuchea : immédiatement après la libération de Phnom Penh, au début de 1975. Face à cette guerre qui lui a été imposée, le Viet Nam a nettement fait preuve de modération sur le plan militaire, et le monde entier a été témoin de ses efforts persévérants en vue de mettre fin au conflit au moyen de négociations pacifiques. Tout au long des années 1976 et 1977, combien de fois n'avons-nous pas proposé d'entamer des pourparlers avec les autorités du Kampuchea, qui invariablement nous ont opposé un refus catégorique ! Et, après avoir intensifié de plus belle cette guerre de frontière, la clique au pouvoir à l'époque à Phnom Penh est allée jusqu'à rompre unilatéralement les relations diplomatiques avec le Viet Nam le 31 décembre 1977. En dépit de cela, le Gouvernement de la République socialiste

du Viet Nam, s'évertuant à éviter la rupture des relations diplomatiques, a avancé, dans sa déclaration du 5 février 1978, une proposition en trois points bien connue en vue du règlement pacifique du conflit, proposition qui a été réitérée dans les notes adressées au côté kampuchéen le 10 avril 1978, puis le 6 juin 1978, mais qui, malheureusement, s'est toujours heurtée au refus obstiné du côté kampuchéen.

117. Au cours de cette période, dans les instances internationales également, le côté vietnamien a montré la même modération et a continué à avancer des propositions visant à régler le conflit au moyen de négociations pacifiques. Le 10 mars 1978, M. Pham Duong, chargé d'affaires de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'ONU, a eu une entrevue avec le Secrétaire général aux fins de connaître quelle mesure le Conseil de sécurité aurait pu prendre pour répondre positivement à la proposition en trois points avancée par le Viet Nam le 5 février 1978. En réponse à notre démarche, le Secrétaire général a été d'avis qu'il serait difficile d'obtenir l'unanimité des voix au Conseil pour une décision en ce sens. Nous avons alors interprété la pensée du Secrétaire général comme une allusion au vote négatif de la Chine, ce qui a été confirmé par la suite des événements. De nouveau, en novembre 1978, la clique Pol Pot-Ieng Sary s'est opposée à ce que le Conseil se penche sur le problème du Kampuchea.

118. En juillet 1978, à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Belgrade, le Viet Nam a proposé qu'on lance un appel au règlement du conflit entre le Kampuchea et le Viet Nam au moyen de négociations. Suite à cela, le 28 juillet, puis le 29 juillet, le représentant de la Yougoslavie, qui présidait la Conférence, et le représentant de Sri Lanka, qui présidait le mouvement non aligné, ont demandé au Viet Nam de retirer sa proposition à cause de l'opposition du côté kampuchéen.

119. Nombre de pays ayant des relations et avec le Viet Nam et avec le Kampuchea ont maintes fois manifesté leur volonté d'aider les deux côtés à régler le conflit au moyen de négociations, mais le côté kampuchéen a toujours avancé des conditions déraisonnables pour justifier son refus.

120. Pendant ce temps, la clique Pol Pot-Ieng Sary s'est employée à intensifier la guerre contre le Viet Nam. Sur les 23 divisions dont disposait alors l'armée du Kampuchea, la clique Pol Pot-Ieng Sary en a massé 19 à la frontière entre le Viet Nam et le Kampuchea. Incitant à la haine raciale à l'encontre du peuple vietnamien, elle cherchait fébrilement à réaliser ses visées d'invasion vis-à-vis de nombre de régions du Sud Viet Nam. Pour réaliser ce dessein, elle a propagé, pour les besoins de la consommation intérieure du Kampuchea, la fable selon laquelle le Viet Nam était bien affaibli, devait faire face à des difficultés innombrables, souffrait de divisions internes insurmontables, et que par conséquent le Kampuchea, ayant vaincu les Américains et fort du soutien de 800 millions de Chinois, vaincrait certainement le Viet Nam.

121. Il ressort à l'évidence des événements de ces quatre dernières années qu'autant le Viet Nam a fait preuve de retenue sur le plan militaire et a persévéré dans les efforts visant à des négociations pacifiques, autant la clique Pol

Pot-Ieng Sary s'est obstinée à poursuivre jusqu'au bout sa guerre contre le Viet Nam. Mais alors on est en droit de se poser la question : pourquoi la clique Pol Pot-Ieng Sary a-t-elle pu agir de la sorte ?

122. La vérité est que le problème a son origine dans la politique des autorités de Pékin, qui cherchent à réaliser leurs visées d'expansionnisme et d'hégémonie de grande puissance en Asie du Sud-Est. Cette politique vise à contrôler toute la mer orientale, à dresser les trois pays de l'Indochine les uns contre les autres et, en même temps, à utiliser les ressortissants chinois ainsi que les autres forces prochinoises pour intervenir dans les affaires intérieures des pays du Sud-Est asiatique.

123. Un Viet Nam indépendant et maître de ses destinées est le plus grand obstacle à cette politique de Pékin. Voilà pourquoi les autorités de Pékin ont occupé militairement les îles Hoang Sa du Viet Nam et ont utilisé la clique Pol Pot-Ieng Sary pour déclencher une guerre de frontière contre le Viet Nam. Et en même temps qu'elles ont poussé les Hoa du Viet Nam à fomenter des désordres à l'intérieur de notre pays, les autorités de Pékin se sont employées à créer et à entretenir un état de tension susceptible à tout moment d'exploser tout le long des frontières entre le Viet Nam et la Chine, sur la terre ferme comme en mer. Juste au moment où le Viet Nam subissait de lourdes calamités naturelles répétées, les autorités de Pékin ont choisi de lui couper toute aide économique en vue de le contraindre à la soumission.

124. Il est patent que toute cette série d'actions de la part des autorités de Pékin a été coordonnée selon un plan concerté visant à affaiblir le Viet Nam et à le soumettre à la politique de la Chine. Tout dernièrement encore, aux derniers jours de l'effondrement du régime de Pol Pot-Ieng Sary, n'a-t-on pas vu une preuve de plus de leurs intentions manifestes d'agression à l'encontre du Viet Nam dans la forte concentration de troupes chinoises aux frontières sino-vietnamiennes — et notre gouvernement a mis en garde les dirigeants de Pékin sur la grave responsabilité de cet acte.

125. Comme tout autre pays qui se respecte, le Viet Nam ne saurait admettre de telles manœuvres hostiles à l'encontre de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ainsi qu'à l'encontre de la paix et de la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est.

126. Comme tout autre pays se trouvant dans une situation semblable ne manquerait pas de le faire, le Viet Nam est déterminé à utiliser son droit de légitime défense, reconnu par la Charte des Nations Unies et par le droit international, pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, et pour sauvegarder l'amitié traditionnelle entre le peuple vietnamien et le peuple kampuchéen. Le Viet Nam est déterminé à repousser l'agression et à châtier les agresseurs, à anéantir les forces qui ont déclenché la guerre d'agression contre lui, de façon que ses ennemis ne puissent recommencer leurs activités agressives.

127. C'est là le droit sacré de légitime défense des peuples face à l'agression. Toutes les allégations calomnieuses de la part des autorités de Pékin concernant la prétendue agression du Viet Nam contre le Kampuchea et le prétendu établissement de la fédération indochinoise ne visaient en réalité qu'à camoufler leurs crimes à l'encontre du peuple vietnamien et du peuple lao comme du peuple kampuchéen lui-même.

128. J'en arrive maintenant à la guerre révolutionnaire du peuple du Kampuchea contre la clique Pol Pot-Ieng Sary.

129. Le peuple du Kampuchea est un peuple héroïque et indomptable qui a lutté durant des décennies contre le colonialisme et le néo-colonialisme, contre l'agression de l'impérialisme, et qui a remporté la victoire historique du 17 avril 1975.

130. Après sa libération complète, le peuple du Kampuchea aurait pu jouir de la paix et du bonheur dans l'œuvre consistant à panser les blessures de guerre et à assurer la reconstruction nationale. Mais la clique Pol Pot-Ieng Sary a dépouillé le peuple du Kampuchea de tous ses droits et a pratiqué des politiques inhumaines, transformant ce peuple heureux en esclaves et le pays en un immense camp de concentration.

131. Les villes ont été vidées de leurs habitants. Toute la population du pays a été traitée en ennemi, immatriculée sous des noms nouveaux, classée par catégories. Tous les liens traditionnels ont été disloqués — liens familiaux, conjugaux, aussi bien que filiaux — pour pratiquer de nouveaux mariages forcés et de masse. Toutes les libertés et tous les droits élémentaires de l'homme ont été supprimés. Plus de marché, plus de monnaie. Tous les jeunes de 14 à 15 ans sont enrôlés et transformés en tueurs professionnels. Et il y a aussi les massacres de femmes et d'enfants, le travail forcé à l'excès, la famine, le dépérissement humain, le manque de médicaments et de soins médicaux — tout cela à une vaste échelle. La société du Kampuchea devient une société unique en son genre et dans le monde et dans l'histoire : un enfer vivant.

132. L'expérience historique est que là où il y a oppression il y a lutte, et plus l'oppression est féroce plus âpre est la lutte contre l'oppression. C'est pourquoi la levée en masse de tout le peuple du Kampuchea pour lutter contre le régime Pol Pot-Ieng Sary est quelque chose d'inévitable, d'autant plus que ce peuple porte en lui la tradition millénaire de la civilisation angkoriennne, nourrie d'un patriotisme ardent et d'un esprit indomptable devant l'oppression et la violence. Aussi bien la déclaration du 2 décembre 1978 du Front uni pour le salut national du Kampuchea dit-elle :

“Les traîtres et les tyrans de la clique Pol Pot-Ieng Sary ont noyé le Kampuchea dans les larmes et le sang. Frémissant de colère devant ces actes barbares et cette politique de trahison envers le pays et le peuple, les forces authentiquement révolutionnaires et patriotiques se sont soulevées aux côtés du peuple dans tout le pays pour lutter résolument contre ces traîtres et sauver ainsi notre pays et notre peuple de l'esclavage et de l'extermination.” [S/13006, annexe I.]



133. Pour le peuple du Kampuchea, ces quatre dernières années sous le régime d'enfer Pol Pot-Ieng Sary ont été également quatre longues années de lutte continue et opiniâtre, héroïque jusqu'au sublime contre ce régime honni et abhorré, lutte sous toutes les formes, depuis la forme économique de grève du zèle généralisée, depuis les désertions éparses dans l'armée, les actions de combat isolées et spontanées tout d'abord à caractère défensif, jusqu'aux soulèvements des régiments, des districts, ensuite de régions entières, pour aboutir à la formation du Front uni pour le salut national du Kampuchea.

134. Après sa formation, le Front uni a proclamé sa politique intérieure et extérieure, à la grande satisfaction du peuple du Kampuchea et de tous les peuples progressistes du monde. A l'intérieur du Kampuchea, toutes les politiques inhumaines du régime Pol Pot-Ieng Sary seront abolies et remplacées par un régime de démocratie qui continuera et développera les traditions de l'ancienne civilisation angkoriennne. A l'extérieur, le Kampuchea pacifique, indépendant, démocratique et sur la voie du socialisme sera non aligné et contribuera activement à la lutte commune des peuples pour la paix et la stabilité dans le monde et en Asie du Sud-Est.

135. Le 7 janvier 1979, les forces révolutionnaires et populaires du Kampuchea, sous la direction du Front uni, ont renversé la clique Pol Pot-Ieng Sary et ont entièrement contrôlé tout le territoire du Kampuchea. En fait et en droit, l'ancien gouvernement du soi-disant Kampuchea démocratique n'existe plus. Le 8 janvier, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea a été institué comme seul gouvernement légitime et légal du Kampuchea. Au moment où je parle, le Conseil populaire a été officiellement reconnu par la République socialiste du Viet Nam, la République démocratique populaire lao, l'Afghanistan, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Cuba, la République démocratique allemande, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Ethiopie.

136. Ce bref aperçu historique de la lutte du peuple du Kampuchea contre le régime Pol Pot-Ieng Sary durant les quatre dernières années jusqu'à la libération complète du Kampuchea met en relief les points suivants :

— Premièrement, la naissance du Front uni pour le salut national du Kampuchea est le développement logique de la levée en masse de tout le peuple du Kampuchea. Le programme du Front répond aux aspirations ardentes du peuple du Kampuchea; c'est pourquoi il a reçu de tout le peuple du Kampuchea un appui chaleureux.

— Deuxièmement, la chute du régime Pol Pot-Ieng Sary était inévitable parce que ce régime était abhorré et honni par tout le peuple du Kampuchea, y compris sa propre armée et les fonctionnaires de son propre appareil administratif, et, de plus, parce que ce régime a été condamné par l'humanité tout entière. Il est à remarquer que la chute du régime Pol Pot-Ieng Sary traduit en même temps la faillite lamentable de la politique d'hégémonie des cercles dirigeants de la Chine, qui ont utilisé la clique Pol Pot-Ieng Sary comme instrument de cette politique.

— Troisièmement, le programme politique du 2 décembre 1978 du Front uni est entièrement conforme au mouvement des pays non alignés et à la Charte des Nations Unies. En effet, le Front uni, dans sa déclaration du 26 décembre 1978 sur sa politique étrangère, a nettement dit que l'un des objectifs de cette politique était le suivant :

“Respecter la Charte des Nations Unies ainsi que tous les engagements internationaux du Kampuchea, à l'exception de ceux qui violent les droits nationaux fondamentaux du pays et qui sont contraires à la politique d'indépendance, de paix, d'amitié et de non-alignement du Front uni pour le salut national du Kampuchea.” [Ibid., annexe II.]

137. La République socialiste du Viet Nam soutient fermement le Front uni sur la base des principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea et de non-ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea.

138. Une ère nouvelle s'ouvre maintenant en Indochine et en Asie du Sud-Est. Le régime Pol Pot-Ieng Sary, grave menace pour la paix et la stabilité de cette région, a été aboli. Le Front uni pour le salut national du Kampuchea a formé son nouveau gouvernement et préconisé de construire un Kampuchea vraiment indépendant et libre, pratiquant une politique extérieure de paix, d'amitié, de non-alignement et de coopération amicale avec les pays voisins. C'est là un élément positif nouveau pour la paix et la stabilité du Sud-Est asiatique.

139. En ce qui le concerne, le peuple vietnamien réalise pleinement que la lutte qu'il a menée dans le passé comme celle qu'il mène à l'heure actuelle pour ses intérêts nationaux fait partie intégrante de la lutte commune des peuples du monde pour la paix et la sécurité internationales, pour la coopération amicale entre les nations, conformément aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

140. Notre gouvernement continue comme naguère sa politique extérieure d'indépendance, de souveraineté, de paix, d'amitié, de solidarité et de coopération internationales.

141. Dans le Sud-Est asiatique, qui souffre depuis de longues années d'une instabilité due aux nombreuses agressions impérialistes et colonialistes, le Viet Nam est prêt à inaugurer une nouvelle page de l'histoire dans ses relations avec les pays de la région. Comme il l'a fait dans le passé, il continuera à s'engager avec les pays de la région par des traités et autres accords officiels à respecter scrupuleusement l'indépendance et la souveraineté réciproques, à éliminer les guerres et affrontements, à s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, à régler les différends par la voie des négociations pacifiques et à intensifier la coopération tant bilatérale que multilatérale entre les pays.

142. Nous nous félicitons des relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération qui se développent chaque jour davantage entre notre pays et ceux du Sud-Est asiatique. La preuve marquante se trouve dans les visites récentes, toutes

empreintes d'amitié, effectuées par les dirigeants vietnamiens dans les pays de la région. Les déclarations conjointes de notre premier ministre et des chefs de gouvernement des pays du Sud-Est asiatique ont toutes exprimé, dans un esprit de compréhension et de confiance mutuelles, "le désir que le Sud-Est asiatique soit une zone de paix, d'indépendance, de liberté, de neutralité, stable et prospère", ce qui répond aux intérêts de chaque pays, à ceux de la région ainsi qu'à ceux de la paix et de la sécurité internationales.

143. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a reconnu le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea comme le seul représentant authentique et légal de la République populaire du Kampuchea. Notre gouvernement dénie tout droit de représentativité quelconque à la clique Pol Pot-Ieng Sary, déjà rejetée avec haine et mépris par le peuple du Kampuchea. Nous rejetons catégoriquement tous les mensonges et calomnies du représentant de la Chine et de M. Norodom Sihanouk à l'égard du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et du peuple vietnamien.

144. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam entamera directement des négociations avec le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea pour résoudre les séquelles de la guerre de frontière entre le Kampuchea et le Viet Nam fomentée par la clique Pol Pot-Ieng Sary. Il renforcera les relations d'amitié, de coopération et d'entraide sur tous les plans entre les deux peuples sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, sans ingérence dans les affaires intérieures réciproques, et sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel.

145. Pour conclure, et sur la base de l'affirmation du Président du Conseil populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea, Heng Samrin, exprimée dans son télégramme du 8 janvier adressé au Président du Conseil de sécurité, selon laquelle

"une réunion du Conseil de sécurité en vue d'écouter le représentant de la clique Pol Pot, c'est-à-dire du gouvernement inexistant, constitue une intervention flagrante dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen et une violation des principes de la Charte des Nations Unies" [S/13013, annexe II],

nous formulons le vœu que le Conseil sache prendre une décision digne de son rôle, tel qu'il est inscrit dans la Charte, pour la défense de la paix et de la sécurité internationales et ne déçoive pas la confiance que la communauté internationale lui accorde.

146. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation de l'Union soviétique voudrait avant tout faire observer que le Conseil de sécurité se trouve dans une situation étrange, contraire au rôle important et lourd de responsabilités qui lui incombe dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous assistons, en réalité, à des tentatives visant à pousser le Conseil sur la voie de l'ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea, Etat Membre de l'Organisation.

C'est là la seule façon d'interpréter l'examen par le Conseil de l'appel du régime Pol Pot-Ieng Sary, renversé par le peuple du Kampuchea. Certains voudraient ainsi détourner l'attention de l'opinion publique mondiale des crimes monstrueux que commet cette clique contre le peuple de son pays et des actes d'agression qu'elle perpète contre les Etats voisins et qui ont compromis la stabilité et la sécurité internationales dans cette région. Cependant, ces tentatives ne sauraient ni dissimuler ni altérer la situation réelle.

147. Nous avons écouté avec la plus grande attention l'intervention du représentant de la République socialiste du Viet Nam, l'ambassadeur Ha Van Lau. Dans cette déclaration, il a cité de très nombreux faits convaincants qui montrent bien ce qui se passe et ce qui s'est passé au Kampuchea et dans l'ensemble de cette région de l'Asie. A cela, nous voudrions ajouter ce qui suit.

148. Le monde entier sait que, pendant de longues années, le peuple du Kampuchea a compté un grand nombre de victimes au cours de sa lutte pour la liberté et l'indépendance de sa patrie. La victoire remportée dans cette lutte par le peuple khmer au printemps de 1975 a ouvert la possibilité de redresser le pays et de le faire avancer sur une voie pacifique. Cependant, cette possibilité n'a pas pu être exploitée et le peuple khmer n'a pu jouir des fruits de sa victoire. Avec l'appui de l'extérieur, le pouvoir au Kampuchea a été usurpé par une poignée de gens qui avaient décidé d'isoler artificiellement le pays pour dissimuler au monde l'ordre effroyable qu'ils commençaient à y implanter, en transformant le Kampuchea en un polygone sanglant d'excès barbares, conformément à la conception tristement célèbre de la "révolution culturelle".

149. Pendant un certain temps, cette clique antipopulaire a réussi à tromper l'opinion mondiale en osant se qualifier de démocratique, et même d'Etat socialiste. Cependant, en fin de compte, ses crimes secrets furent dévoilés. Les activités des dirigeants du Kampuchea, que nous connaissons maintenant, sont véritablement inouïes. Elles ont remué le monde entier; elles ont suscité l'indignation bien naturelle des gens les plus simples et des hommes politiques des tendances les plus diverses. Comment, en vérité, rester indifférent alors que la clique criminelle de Pol Pot, pendant plusieurs années — pendant trois ans —, menait à l'égard du peuple kampuchéen une politique de génocide pure et simple ? Dans un pays de 8 millions d'habitants, les dirigeants ont réussi à anéantir, d'après les données citées notamment dans la presse occidentale, de 2 à 3 millions d'êtres humains. On ne se résout même pas à appliquer à ces crimes monstrueux les notions que l'on qualifie généralement dans la pratique internationale de violations massives des droits de l'homme. De quels droits de l'homme pouvait-il s'agir quand la clique de Pol Pot anéantissait avec obstination et systématiquement le peuple kampuchéen un à un, par famille, par village, sans épargner ni les malades, ni les personnes âgées, ni les enfants, lorsqu'un des buts était l'élimination totale des intellectuels, de tous ceux qui avaient fait des études supérieures, y compris les professeurs et les médecins, et alors que la jeunesse se faisait le bourreau de son peuple ?

150. La situation tragique dans laquelle s'est trouvé le Kampuchea sous la domination de l'ancien régime ne s'est pas caractérisée uniquement par les massacres de la population. Ceux qui restaient en vie ne se trouvaient pas dans une meilleure situation. Par exemple, on doit noter les opérations de déplacement dans les campagnes de populations urbaines entières, ce que le *Wall Street Journal* a appelé "la route de la mort". Le journal a dit en outre qu'au Kampuchea la population avait cessé d'augmenter, qu'en fait il n'y avait plus d'enfants de moins de 3 ans étant donné que la majorité des nouveau-nés mouraient peu après leur naissance à cause du manque de lait chez les mères affamées.

151. D'une manière générale, comme le dit la revue *Time*, le Kampuchea a été réduit à un état totalement primitif. Partout, c'est le travail manuel; l'argent est hors de circulation; les postes et les téléphones ne fonctionnent pas; il n'y a plus de livres; il n'y a plus d'instruction; la religion est interdite. "La nuit de la terreur et des ténèbres moyenâgeuses règne au Kampuchea" concluent les auteurs de l'article.

152. Il n'est pas étonnant que, lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, les excès des autorités du Kampuchea aient été largement condamnés. Permettez-moi à cet égard de rappeler l'intervention de M. Jamieson, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, lors du débat général, lorsqu'il a parlé de la "tragique situation" qui régnait au Kampuchea, disant que le Gouvernement du Kampuchea "a systématiquement violé les droits fondamentaux de ses citoyens et poursuit sa politique de répression et d'exécutions"<sup>2</sup>.

153. Le Président des Etats-Unis, M. Carter, dans la déclaration diffusée le 21 avril 1978 par la Maison-Blanche, disait :

"L'Amérique ne peut se dérober à son devoir qui est de condamner le Gouvernement du Cambodge... Des milliers de réfugiés accusent le Gouvernement du Cambodge d'avoir exterminé des centaines de milliers de personnes dans le cadre d'une politique de génocide... Nous appuyons les protestations internationales contre la politique de ce régime inhumain."

Et l'on connaît aussi les déclarations d'autres hommes politiques américains sur cette question, notamment celle du sénateur McGovern, qui a déclaré que ce qui se produit au Cambodge est manifestement un "vrai génocide".

154. Quelles que soient les différences de nature ou peut-être d'objectif de ces déclarations, elles reviennent toutes à dire la même chose, à savoir que la clique criminelle de Pol Pot a mené systématiquement et de manière organisée une politique de massacres de masse, d'excès et d'illégalités sauvages.

155. On a dit ici que Rome brûlait. Mais si Rome a réellement été incendiée, cela s'est passé quand le régime de Pol Pot massacrait des centaines de milliers d'êtres humains,

vidait les villes et essayait de faire disparaître l'ancienne culture du peuple kampuchéen. Maintenant que le peuple kampuchéen a pris le pouvoir, la situation se normalise et offre des perspectives de vie pacifique. Que veulent donc tous ceux qui sonnent maintenant l'alarme ? Veulent-ils plonger à nouveau le peuple kampuchéen dans la politique de génocide de la clique de Pol Pot ?

156. Il est évident que l'ancien régime de Pol Pot n'aurait pu se livrer à cette politique de génocide à l'égard de la population de son pays sans aide de l'extérieur. Il est évident que ce régime n'est que le fantoche de forces de l'extérieur qui mènent une politique d'hégémonie, de chauvinisme de grande puissance et d'expansionnisme en Indochine ainsi que dans l'ensemble de l'Asie. La victime de cette politique, c'est le peuple du Kampuchea. L'arme de cette politique, c'est le régime antipopulaire du Kampuchea qui, aux crimes de l'intérieur, allie un aventurisme aberrant à l'extérieur et aggrave la tension dans le Sud-Est asiatique, créant une menace directe pour la paix et la sécurité internationales.

157. Les éléments caractéristiques de cette politique extérieure de la clique de Pol Pot sont d'avancer des revendications territoriales à l'égard des pays voisins et, en fait, dans tout le delta du Mékong, d'inciter les pays voisins à des activités antigouvernementales, d'organiser des incidents de frontière et, pour finir, de provoquer des agressions directes. Les conséquences de cette politique sont bien connues de tous, et particulièrement des pays qui sont proches du Kampuchea.

158. Comme le montrent les documents distribués par le représentant du Viet Nam en janvier 1978, le régime de Pol Pot, encouragé de l'extérieur, n'a cessé, depuis le début, de pratiquer une politique hostile à l'égard du Viet Nam, politique d'agression et d'aventure.

159. Voici quelques faits tirés de ces documents et que nous voulons vous rappeler : le 4 mai 1975, les troupes de Pol Pot ont attaqué l'île vietnamienne de Phu Quoc; le 8 mai 1975, elles ont envahi le territoire du Viet Nam en différentes régions, de Ha Tien à Tay Ninh; le 10 mai 1975, elles occupaient l'île vietnamienne de Thoug.

160. Depuis plusieurs années, la clique de Pol Pot se livre systématiquement à des violations toujours plus importantes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Viet Nam, allant jusqu'à violer ses frontières. Ses troupes ont attaqué des régions fortement peuplées, des bourgades, des capitales de province, de nouveaux centres économiques, des écoles, des hôpitaux, des pagodes et des églises. Depuis le début de mai 1975, comme le soulignait le Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, Pham Van Dong, elles ont lancé des milliers d'attaques contre le territoire vietnamien, ont tué et blessé des milliers de citoyens vietnamiens, ont détruit des maisons et semé la ruine dans l'industrie, portant gravement atteinte aux intérêts de la population pacifique.

161. Toutes les propositions vietnamiennes de règlement pacifique juste et équitable ont été repoussées par la clique de Phnom Penh qui, depuis avril 1977, a interrompu tout

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 9e séance, par. 184.

contact avec les Vietnamiens dans le cadre du comité de liaison sur les questions de règlements frontaliers. En outre, depuis ce temps, la clique Pol Pot-Ieng Sary a redoublé de provocations belliqueuses dans l'escalade des activités contre les provinces frontalières du Viet Nam. En particulier, des unités armées de l'ancien régime de Phnom Penh se sont livrées à des dizaines d'attaques en masse et à des tirs d'artillerie très avant dans les provinces du Viet Nam. Le 11 janvier 1978, le douzième et le quatorzième régiment de la deuxième division de Pol Pot ont franchi la frontière au sud et au nord-est du Viet Nam, du côté de An Tsian. Le 14 janvier, des formations militaires importantes de Phnom Penh ont pénétré très avant dans le territoire vietnamien, dans la région de la ville de Lokha, et ont mené des combats avec les unités locales de l'armée populaire du Viet Nam. Le 17 janvier, des formations militaires importantes de Pol Pot, composées de quelques bataillons, sont allées très avant dans les provinces d'An Tsian, de Kien Tsian et de Long An. Encouragée de l'extérieur, la clique de Phnom Penh n'a fait qu'exciter les provocations militaires au cours de l'année 1978 le long de la frontière du Kampuchea et du Viet Nam et contre le territoire du Viet Nam, et elle a déclenché en fait une guerre d'agression le long de toute la frontière sud-ouest de la République socialiste du Viet Nam.

162. Les revendications territoriales de la clique anti-populaire de Pol Pot à l'égard de la Thaïlande se sont accompagnées aussi d'incidents, de provocations et de tentatives d'ingérence flagrante dans les affaires de cet Etat souverain. Les troupes du régime de Pol Pot ont pénétré plus d'une fois en Thaïlande. A l'occasion de ces incidents dont se sont rendues responsables les anciennes autorités du Kampuchea, l'Organisation des Nations Unies, à la demande du Gouvernement thaïlandais, a distribué des documents : un livre blanc du Ministère des affaires étrangères de Thaïlande de février 1977, ainsi que des documents datés du 25 juillet et du 4 août 1977. Cependant, en septembre 1978, le régime de Pol Pot s'est livré à une nouvelle provocation armée dans la région frontière proche d'Aranyaprathet, à environ 250 kilomètres à l'est de Bangkok. Sur la route qui longe la frontière, des unités armées du régime de Pol Pot ont organisé une embuscade contre un convoi thaïlandais qui a causé la mort de plusieurs Thaïlandais, militaires et civils. A cet égard, la revue *Bangkok Post* rappelait qu'en décembre 1977, dans la même région, au cours d'une opération brutale analogue, 16 citoyens pacifiques d'un village frontalier thaïlandais avaient trouvé la mort.

163. L'autoritarisme sans précédent et les actes de répression barbare de la clique de Pol Pot ainsi que l'aventurisme de sa politique extérieure ont suscité la résistance du peuple kampuchéen et de tous les patriotes du pays. Surmontant la terreur et la répression, les forces patriotiques du pays se sont révoltées, se sont unies et ont constitué, le 2 décembre 1978, le Front uni pour le salut national. La levée de l'indignation populaire a été si forte que la clique de Pol Pot, en un mois, a été battue et renversée et que le Front uni a établi son pouvoir dans tout le pays. Ce front est l'expression authentique des intérêts du peuple kampuchéen et unit tous les patriotes du Kampuchea. Le 8 janvier 1979, à Phnom Penh, a été

proclamée la constitution du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, qui assume les fonctions du gouvernement dans ce pays.

164. Les buts de la politique du Front uni pour le salut national du Kampuchea sont exposés très clairement dans sa déclaration du 2 décembre 1978 [S/13006, annexe I] ainsi que dans les déclarations du Comité central du Front en date du 26 décembre 1978 [ibid., annexe II] et du 5 janvier 1979 [S/13010, annexe]. Dans ces documents il est dit que le Front uni se propose de lutter pour sauver le peuple kampuchéen de l'anéantissement, pour un Kampuchea pacifique indépendant, démocratique et non aligné, qui contribuera à renforcer la paix et la stabilité dans l'Asie du Sud-Est et dans le monde entier. Le Front uni souligne qu'il entend poursuivre une politique étrangère indépendante et pacifique et faire cesser immédiatement tous les actes de provocation, tous les conflits armés et la guerre de frontières, ainsi que tous les actes de haine nationale contre les pays voisins. Il souligne qu'il rétablira des relations amicales avec le Viet Nam, le Laos, la Thaïlande et les autres pays du Sud-Est asiatique, qu'il renforcera les relations amicales avec les pays socialistes, les Etats en développement et les mouvements de libération nationale, et qu'il est prêt à établir des relations normales avec tous les pays, y compris la République populaire de Chine.

165. Ces déclarations montrent que le peuple kampuchéen, après avoir enduré des souffrances et des difficultés inhumaines, a mis un terme au règne de la clique criminelle de Pol Pot et, par ses propres forces, a réussi à résoudre les problèmes qui se posaient au pays. Ce changement dans la situation du Kampuchea ne peut que réjouir tous les champions authentiques de la paix, de la liberté et de l'indépendance des peuples. Il est normal aussi que ce changement ait suscité une réaction hostile de la part de ceux qui voulaient se servir de la clique criminelle de Pol Pot à leurs fins expansionnistes et qui, aujourd'hui, dissimulent mal leur amertume et leur déception face à l'échec de leurs desseins.

166. Nous ne croyons pas devoir parler des attaques calomnieuses flagrantes de la délégation chinoise contre l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, car elles sont évidemment absurdes et manifestement artificielles. La propagande de Pékin consiste à noircir les patriotes kampuchéens. Ses calomnies ne peuvent cacher le fait évident que le peuple khmer entend défendre sa liberté sur son propre territoire. S'il y a ingérence de l'extérieur dans les affaires intérieures du Kampuchea, elle venait et vient des hégémonistes de Pékin. Ce sont eux qui ont envoyé des dizaines de milliers de conseillers et qui ont armé leurs marionnettes de leurs propres armes. C'est ainsi que des expériences monstrueuses ont été commises et que, à la manière maoïste, a régné un régime de caserne pour tout un peuple. Ils sont responsables au premier chef des tentatives faites pour créer un nouveau foyer de tension en Indochine et provoquer un conflit armé entre le Kampuchea et le Viet Nam. Tout cela est sous-tendu par la politique d'hégémonie des dirigeants chinois, qui organisent des incidents de frontière et qui ont des revendications territoriales pratiquement avec tous leurs voisins.

167. C'est Pékin qui, en fait, exerçait et exerce une pression flagrante contre la République socialiste du Viet Nam et qui veut l'asservir et la forcer à suivre sa politique nationaliste d'hégémonie. Au début, on a eu recours au prétexte des personnes d'origine chinoise vivant au Viet Nam. Puis on a coupé toute aide économique. Le Gouvernement de la République populaire de Chine a exigé la fermeture de trois consulats de la République socialiste du Viet Nam en territoire chinois. En outre, la République populaire de Chine, comme le signale une déclaration du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam en date du 6 janvier, "a eu recours à des violations flagrantes, par ses forces armées, de l'intégrité territoriale du Viet Nam, a commis des massacres et a enlevé des miliciens ainsi que des gardes-frontière et des citoyens pacifiques". Cette même déclaration dit que les milieux dirigeants de la Chine ont renforcé leurs concentrations de troupes, ont massé une grande quantité de matériel militaire le long des frontières, y compris de l'artillerie lourde, des chars et des blindés, et accentuent la tension dans les régions avoisinant la frontière.

168. Il est donc évident que la Chine accuse les autres de manière calomnieuse pour camoufler sa propre politique, qui est en fait une politique agressive et expansionniste, dont la victime jusqu'à une époque très récente était le Kampuchea.

169. Le peuple soviétique se réjouit sincèrement de la victoire du peuple kampuchéen. Dans leur message au Président du Conseil populaire révolutionnaire et Président du Comité central du Front uni pour le salut national du Kampuchea, Heng Samrin, les chefs soviétiques, M. Brejnev et M. Kossyguine, ont souligné l'importance historique de cette victoire des patriotes et de la création du Conseil populaire révolutionnaire, qui est le seul gouvernement authentique et légitime du Kampuchea, le seul habilité à exprimer la volonté et les intérêts du peuple kampuchéen. Et le message ajoute :

"Grâce à la victoire illustre du peuple kampuchéen, de nouvelles perspectives favorables s'ouvrent pour le renforcement de la paix dans la péninsule indochinoise, conformément aux aspirations nationales des peuples de cette région et sans ingérence de l'extérieur.

"Le Kampuchea peut maintenant, avec les autres Etats épris de paix, contribuer de manière importante à l'élargissement des relations de coopération et de bon voisinage dans l'Asie du Sud-Est, conformément au principe de la coexistence pacifique fondée sur la non-ingérence dans les affaires internes des autres."

170. Depuis quelques jours, le nouveau gouvernement du Kampuchea a été reconnu par bon nombre de pays. La paix règne dans le pays, les habitants reviennent chez eux, alors qu'il avaient été chassés par l'ancien régime. Les hostilités cessent dans le pays et le peuple se félicite de l'instauration du nouveau régime. Le Conseil de sécurité ne doit pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea et ne doit pas empêcher le peuple kampuchéen d'édifier une vie nouvelle.

171. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

172. M. ROA KOURI (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord adresser mes chaleureuses félicitations au représentant de la Jamaïque fraternelle, l'ambassadeur Donald O. Mills, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Ma délégation est convaincue qu'il saura guider, avec sa maîtrise et sa fermeté habituelles, le travail important et délicat qui lui a été confié. Je saisis également cette occasion pour féliciter les cinq nouveaux membres du Conseil.

173. De l'avis de Cuba, il existe une question préalable soulevée devant les membres du Conseil. Je fais, bien entendu, allusion à la question de savoir s'il était nécessaire ou non de convoquer cette réunion et s'il y a une base juridique pour le faire. On a présenté à cet effet une communication [S/13003] adressée au Président du Conseil par M. Ieng Sary, ex vice-premier ministre du régime sanguinaire de Pol Pot jeté à la poubelle de l'histoire par le peuple kampuchéen le 7 janvier dernier. Il est évident qu'il s'agit d'une lettre dictée par les maîtres de Pol Pot, les mandarins de la bande qui est installée actuellement à Pékin, qui essaient de promouvoir la tension dans le Sud-Est asiatique et d'ériger une clôture autour de l'héroïque peuple du Viet Nam, attaqué aujourd'hui une fois de plus, précisément, par les expansionnistes chinois.

174. A notre avis, ce dont il faut tenir compte, ce n'est pas le fait qu'il y ait une communication signée par Ieng Sary, que sa signature soit ou non authentique, mais que cette personne ne représente aujourd'hui que son protecteur, Teng Hsiao-ping, et rien de plus. En effet, le régime qui pendant trois longues années a massacré avec une férocité démentielle le peuple kampuchéen a cessé d'exister définitivement il y a quatre jours déjà. Par conséquent, le message de Ieng Sary est dépourvu de toute validité juridique et ne mérite que la corbeille à papier ou la poubelle.

175. D'autre part, après un soulèvement héroïque général, le peuple kampuchéen s'est donné une fois de plus un nouveau gouvernement révolutionnaire, dirigé par le camarade Heng Samrin et reconnu par divers Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris Cuba. Les jours à venir amèneront sans aucun doute une plus grande reconnaissance internationale de ce gouvernement, qui a d'ores et déjà adressé un message au président du mouvement des pays non alignés, confirmant son respect et son attachement sans équivoque aux principes dont s'inspire notre mouvement et déclarant qu'il s'acheminera sur la voie du développement démocratique national, anti-impérialiste, anticolonialiste et antinéo-colonialiste pour parvenir à l'édification du socialisme.

176. Les fils du Kampuchea, expulsés des villes par Pol Pot et ses conseillers maoïstes, condamnés aux travaux forcés dans les champs et décimés criminellement, rentrent maintenant librement et victorieusement à Phnom Penh et dans leurs foyers, rétablissant ainsi rapidement la vie

civilisée dans ce pays qui jouit traditionnellement d'une grande culture mais que la clique infâme de Pol Pot et de Ieng Sary a essayé de transformer en champs de pâturage.

177. Par conséquent, pourquoi a-t-il été nécessaire de convoquer cette réunion du Conseil de sécurité ? S'agit-il ici de condamner les crimes commis par le tyran Pol Pot, inspirés par la haine monstrueuse qui anime ce qu'on appelle à tort la "grande révolution culturelle prolétaire" de ce dirigeant sénile et de sa bande ? A-t-on réuni le Conseil pour condamner l'ingérence des nouveaux mandarins de Pékin dans les affaires intérieures du Kampuchea et leurs constantes manœuvres pour lancer le régime de Pol Pot contre la République socialiste du Viet Nam, ainsi que l'aide militaire qu'ils apportent à ce régime pour orchestrer des provocations le long des frontières de ce pays ? Si tel est le cas, la lettre de Ieng Sary, complice intellectuel et matériel de cet ignominieux régime, ne s'imposait pas pour assurer cette convocation du Conseil.

178. Cuba estime que cette requête est nulle et non avenue et que la décision du Conseil de tenir une réunion n'est pas justifiée. Il y a au Kampuchea un nouveau gouvernement qui exerce sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national; Pol Pot et Ieng Sary ont fui, de même que leurs conseillers maoïstes, et se sont réfugiés dans le giron de Teng. Le Conseil populaire révolutionnaire a assumé la représentation légitime de l'Etat kampuchéen après avoir défait l'armée de Pol Pot et, avec l'adhésion massive de la population, a eu raison des quelques groupuscules favorables à Pékin. La tension le long de la frontière avec la République socialiste du Viet Nam a été éliminée et les provocations contre ce pays ont cessé. La paix a été restaurée et les citoyens reviennent en sécurité dans leurs maisons et dans leurs foyers.

179. Comme le président Fidel Castro l'a déclaré lors de la commémoration du vingtième anniversaire du triomphe de la révolution cubaine :

"Nous vivons dans un monde plein d'opportunisme, et même de grandes trahisons. Mais nous vivons également dans un monde qui, en dépit d'hésitations et de trahisons, voit surgir tous les jours de nouveaux bastions révolutionnaires : le Viet Nam, le Laos, l'Angola, le Mozambique, l'Ethiopie et l'Afghanistan en sont des exemples... En dépit de la politique actuelle de la Chine et de sa grande trahison, le monde, qui a profondément changé depuis quelques décennies, continuera de changer. Pour chaque revers, pour chaque échec, pour chaque désertion, les victoires révolutionnaires se multiplient, et elles sont toutes à l'enseigne du progrès et du socialisme. L'impérialisme ne peut et ne pourra jamais arrêter le cours inexorable de l'étape historique ouverte par la glorieuse révolution d'octobre."

180. Etait-il concevable que le régime sanguinaire de Pol Pot se maintienne sur un tas de cadavres ? Etait-il possible d'imaginer que le peuple kampuchéen continuerait en permanence d'être soumis aux actes barbares, aux crimes, à l'arbitraire et au despotisme ? Est-ce que les nouveaux mandarins croyaient vraiment qu'une nation courageuse et digne, qui a lutté avec une ardeur sans égale contre

l'agression nord-américaine et le régime de Lon Nol, plierait devant la cruauté barbare des sicaires de Teng Hsiao-ping ? Grossière erreur, commise uniquement par ceux qui sont engagés dans la duplicité politique et qui favorisent fiévreusement le capitalisme, abandonnant les principes révolutionnaires de leurs classes ouvrières et s'alliant sans pudeur à l'impérialisme mondial contre les peuples. Tout comme ils se sont empressés hier d'appuyer le régime haïssable de Pinochet et de s'unir, dans un mariage aberrant, aux racistes sud-africains, à la CIA yankee et aux groupes contre-révolutionnaires de Savimbi en Angola, ils s'empressent aujourd'hui de secourir les représentants défaits de leur politique au Kampuchea et essaient en vain de semer la confusion dans ce conseil et dans l'opinion publique mondiale par un acte de prestidigitation inusité et ridicule : l'étrange voyage et la résurrection de ce personnage douteux connu sous le nom de prince Norodom Sihanouk.

181. Il y a près de neuf ans, la CIA des Etats-Unis a défait le gouvernement que dirigeait ce prince d'opérette en tant que roi et premier ministre. On a installé à sa place un sbire de toute confiance : le général Lon Nol. Le dirigeant détrôné a connu un exil doré, adouci par un luxe français et les canards laqués de Pékin, assumant une position prétendument anti-impérialiste et s'alliant au Front national uni du Kampuchea tout en présidant le Gouvernement royal d'union nationale. Il a erré de par le monde, invoquant la cause sacrée de la libération de sa patrie et s'acquérant ainsi le respect des peuples, y compris le peuple et le Gouvernement de Cuba, qui, en dépit de ses faiblesses bien connues, ont cru à la sincérité de son geste.

182. Mais ce monsieur, qui en 1975 fut interné par Pol Pot et Ieng Sary dans une tombe princière à Phnom Penh, d'où ne filtraient que le son de la guitare et la voix du chanteur de charme dans les nuits peuplées des fantômes de ceux que le régime barbare avait assassinés, s'est soumis à la tyrannie introduite par ses amis maoïstes et on ne l'a pas entendu protester une seule fois. Triste rôle pour celui qui se proclamait le représentant de tout le peuple kampuchéen, pour celui qui, à la quatrième Conférence au sommet du mouvement non aligné, avec l'appui de tous les pays progressistes, était sur la même estrade que ceux qui avaient livré une bataille acharnée et héroïque contre l'impérialisme yankee et ses marionnettes.

183. Aujourd'hui, avec l'aide de son ami Teng Hsiao-ping, il se présente au Conseil de sécurité muni de pouvoirs décernés par qui ? Par son geôlier Ieng Sary. Comble d'audace, il déclare, selon ce qu'ont publié les agences de presse, que "Pol Pot n'était pas si méchant, car il l'avait même emmené se promener dans les rizières". Pour reprendre la phrase célèbre lancée à Robespierre, on pourrait lui dire : "Le sang de 2 millions de Kampuchéens vous noiera".

184. Que peut-il nous dire, en effet, de son comportement au cours de ces trois années de captivité ? Quelle action héroïque a-t-il faite pour empêcher l'assassinat de ses compatriotes ? Quand a-t-il élevé la voix pour condamner la dispersion des familles kampuchéennes, la séparation des époux et des épouses, des mères et des enfants, des frères et des sœurs ? Quand s'est-il élevé contre le dépeuplement des

villes, contre la marche forcée vers les champs depuis Phnom Penh et d'autres villes ? Peut-être pendant ses promenades avec Pol Pot ? Et pourquoi n'a-t-il pas profité de ces promenades pour le gifler avec une colère digne d'un Priam ou d'un justicier comme Hamlet ?

185. Ce monarque deux fois détrôné, qui n'a rien fait contre ses cruels geôliers, qui ne s'est pas non plus immolé comme les simples bonzes bouddhistes en signe de protestation, vient aujourd'hui à l'ONU en tant que représentant de Ieng Sary et du gouvernement de Pol Pot. Cela s'appelle simplement de l'apostasie, et, pour citer José Martí, tout le monde sait comment on châtiât l'apostasie dans l'antiquité.

186. Je parle ici au nom de la révolution cubaine, qui pendant 20 ans s'est opposée vaillamment et sans hésiter à l'empire le plus puissant de notre temps. Mes paroles confirment la morale de 100 années de lutte contre l'oppression, l'occupation, l'intervention étrangère, les agressions yankees, le blocus économique, la prise d'otages politiques et diplomatiques, sans jamais baisser pavillon, sans jamais s'incliner devant les menaces, même les menaces de destruction nucléaire. Je parle au nom d'un peuple qui hait les quislings et les pusillanimes, qui continue aujourd'hui et continuera toujours de préférer la dignité de la patrie à tout bien-être illusoire qui signifierait le renoncement à la millième partie d'un seul de nos principes. Je parle au nom du peuple de Fidel, qui en 1956 a juré d'être libre ou martyr, qui, depuis la Sierra Maestra, a proclamé sa vocation anti-impérialiste, qui a répondu à l'agression yankee en brandissant les drapeaux du socialisme scientifique pour la première fois dans cette partie du monde et qui a défini une fois pour toutes le dilemme auquel notre peuple ne saurait renoncer : la patrie ou la mort.

187. Si à un moment le peuple cubain a pu avoir de la sympathie et du respect pour la position apparente du prince Sihanouk, il n'a plus aujourd'hui pour lui que le plus profond mépris. Sa présence ici est un déshonneur pour le peuple kampuchéen, qui a versé son sang pour lutter contre l'impérialisme yankee et contre les représentants de la clique maoïste, alliés à l'impérialisme mondial. Le général de Gaulle a dû se retourner dans sa tombe lorsque le prince captif l'a odieusement comparé à l'assassin de 2 millions de Kampuchéens, le bourreau Pol Pot.

188. Les porte-parole de l'impérialisme expriment aujourd'hui leur inquiétude quant au sort du Kampuchea. Sihanouk a proclamé sans vergogne que tout était l'œuvre du Viet Nam. Pour leur administrer leur propre médecine, il suffit de citer un vieux proverbe chinois : "Point n'est besoin d'une épée pour trancher le cou d'un poulet". Le régime de Pol Pot s'est écroulé sous la pression populaire parce qu'il était rongé jusqu'à la moëlle et qu'il ne s'est pas trouvé une seule famille kampuchéenne pour lever un doigt pour sa défense. Il ne reste plus pour le défendre que les nouveaux mandarins, les impérialistes et leur représentant ressuscité, Norodom Sihanouk.

189. S'il devait subsister des doutes quant au rôle que pourrait jouer dans l'avenir du Kampuchea le prince d'opérette, les pouvoirs délivrés par Ieng Sary suffisent pour éclaircir la situation : ces pouvoirs constituent un acte de décès politique éclatant. Le prince a raison quand il songe

à se retirer dans sa "chaumière" de la Côte d'Azur : il est indéniable que l'excellente bouillabaisse et le vin de Chablis sont des perspectives délicieuses, en écoutant au loin la voix de la sirène qui pleure pour ceux qui ne retourneront pas à Sorrente.

190. Pour le peuple de la République populaire du Kampuchea, c'est une nouvelle étape qui commence, caractérisée par une indépendance nationale authentique, par le respect des principes du mouvement non aligné et par la voie victorieuse du socialisme. C'est le représentant du gouvernement du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea qui doit être entendu au Conseil, et non ce porte-parole anachronique d'un régime défunt et déjà enterré par l'histoire. Si on a eu la patience d'entendre les paroles qu'il a prononcées, il faut entendre aussi en toute justice celles de quelqu'un qui, sans aucun doute, représente le peuple vainqueur. En ne le faisant pas, on se rend complice de cette corrida truquée que jouent les mandarins de Pékin.

191. La délégation cubaine espère que le Conseil de sécurité saura agir en tenant compte de la réalité, de la vérité et de la justice. Un seul gouvernement préside aux destinées du Kampuchea; le peuple en lutte l'a mis au pouvoir le 7 janvier et, depuis lors, il exige que l'Organisation des Nations Unies le respecte et le reconnaisse.

192. Comme l'a dit Fidel :

"Le chauvinisme, l'opportunisme et l'impérialisme sont étroitement unis contre le marxisme-léninisme, le socialisme et l'internationalisme... Le tigre de papier, en fin de compte, est parvenu à dévorer les idées de petit-bourgeois du Grand Timonier. Aujourd'hui, ce ne sont plus les Etats-Unis qui lancent une agression directe contre le Viet Nam, c'est la Chine."

C'est ainsi qu'en collusion avec les impérialistes on essaie de nous faire prendre des vessies pour des lanternes en ce qui concerne la victoire du Kampuchea. On a la prétention d'amener la communauté internationale à méconnaître cette victoire, à la passer sous silence, afin de pouvoir continuer à défendre des intérêts expansionnistes en se compromettant avec le régime inexistant de Pol Pot.

193. Aujourd'hui, voilà que l'Occident s'efforce de répéter avec la Chine la sinistre aventure de l'Allemagne hitlérienne contre l'Union soviétique et contre le socialisme. C'est la raison pour laquelle il encourage les mandarins de Pékin dans toutes les manœuvres que ceux-ci montent contre le Viet-Nam et les peuples du Laos et du Kampuchea. Mais, tout comme Cuba — qui depuis 20 ans occupe dans cette lutte contre l'impérialisme une tranchée de première ligne, la défendant avec dignité et honneur, répandant son sang dans les continents les plus lointains pour aider d'autres peuples à écraser l'impérialisme, le néo-colonialisme, le racisme et le fascisme —, les peuples du Laos, du Viet Nam et du Kampuchea ne plieront pas, ne se vendront pas, ne se rendront pas. Et dans cette enceinte, tout comme dans la réalité irréversible de leur patrie libérée, la voix des authentiques révolutionnaires kampuchéens s'élèvera pour condamner l'impérialisme et ses alliés de Pékin, les réactionnaires de toute espèce qui, véritables pharisiens, se posent en défenseurs des droits des peuples.

194. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Chine, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

195. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*]: Pour ce qui est des calomnies éhontées inversant les choses

et prétendant muer le mal en bien qu'ont accumulées contre la Chine les représentants du Viet Nam, de l'Union soviétique et de Cuba, qui ont chanté à l'unisson, étant donné qu'il est fort tard nous nous réservons le droit de répondre à un moment ultérieur opportun.

*La séance est levée à 21 h 35.*